

# JOAROYALE Poker Tour 2008/2009

## Règlement

### Objet

Les JOACASINOS de JOAGROUPE ont mis en place un tournoi de texas hold'em poker dénommé JOAROYALE Poker Tour. JOAROYALE Poker Tour est composé de douze mois de compétition. Les onze premiers mois du JOAROYALE Poker Tour sont réservés à des tournois mensuels qui ont lieu chaque dimanche. Un mois de tournoi mensuel est constitué de trois manches qualificatives et une finale. Le douzième mois est réservé aux phases finales et à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour. Les phases finales réunissent les vainqueurs des finales des tournois mensuels et la grande finale les vainqueurs des phases finales.

### Informatique et liberté

Le participant est informé que les informations nominatives recueillies sont nécessaires à son inscription au JOAROYALE Poker Tour afin de le maintenir informé par voie postale, électronique ou téléphonique de sa situation au sein du JOAROYALE Poker Tour. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du JOACASINO où l'inscription au JOAROYALE Poker Tour a été souscrite.

### Différend

En cas de différend s'élevant entre un JOACASINO et un participant au JOAROYALE Poker Tour à propos du contenu ou de l'interprétation du règlement du JOAROYALE Poker Tour, le JOACASINO et le participant s'engagent à se rapprocher pour tenter de le régler amiablement.

## Les tournois mensuels

### Fonctionnement général

#### Dénomination des tournois du JOAROYALE Poker Tour \_\_\_\_\_

Tournois de type « table unique » sur une séance\*.

Tournois de texas hold'em poker no limit sans rachat de cave.

\*pour les phases finales, le tournoi a lieu sur plusieurs séances.

#### Cadre horaire général des tournois mensuels JOAROYALE \_\_\_\_\_

Une manche de tournoi mensuel a une durée maximale de quatre heures de jeu.

La manche débute le dimanche à 15h15 et se termine le même jour à 19h30.

#### Désignation arbitrale du gagnant d'une manche qualificative d'un tournoi mensuel JOAROYALE \_\_\_\_\_

Dans le cas où une manche qualificative arrive au terme des quatre heures de jeu sans qu'il ait été possible d'en départager les joueurs, le Directeur du tournoi annonce la fin du temps de jeu officiel et procède à la désignation arbitrale du gagnant de la manche, par voie de comptabilisation des tapis.

A cet effet, le croupier de la table de jeu procède à la comptabilisation de chaque tapis des joueurs qui étaient encore en lice à l'annonce de la fin du temps de jeu officiel, sous la surveillance du Directeur de tournoi.

Le gagnant de la manche qualificative est le joueur ayant le tapis le plus important de la table de jeu. Le Directeur du tournoi proclame alors sa victoire officielle. Le classement des autres joueurs est effectué de la même façon, du deuxième tapis le plus important au dernier tapis le moins important.

Les décisions prises par le Directeur du tournoi en matière de désignation arbitrale d'un gagnant sont souveraines et sans aucun recours possible pour les joueurs, sous réserve de respecter les modalités d'application relatives à cet arbitrage décisionnel.

#### Nombre de participants aux tournois mensuels JOAROYALE \_\_\_\_\_

Chaque manche qualificative accueille jusqu'à 10 joueurs répartis sur une table.

Un tournoi étant constitué de 3 manches qualificatives, 30 participants peuvent donc y être accueillis.

#### Nombre de joueurs participant à la finale des tournois mensuels JOAROYALE \_\_\_\_\_

Chaque manche qualifie les 2 derniers joueurs restant en lice à la table de jeu.

La finale d'un tournoi mensuel accueille donc 6 joueurs.

#### Nombre de participants minimum requis aux tournois mensuels JOAROYALE \_\_\_\_\_

Le nombre de participants minimum requis pour qu'un tournoi mensuel puisse se tenir est de cinquante pour cent du nombre de participants maximum admissibles.

#### Insuffisance de participation prématurée

Si le nombre de participants minimum requis pour que le tournoi puisse se tenir n'est pas atteint au jour de la clôture des inscriptions, le Directeur Responsable du JOACASINO prononce l'annulation du tournoi pour cause d'insuffisance de participation prématurée.

Tout participant inscrit au tournoi, dont l'annulation pour cause d'insuffisance de participation prématurée est prononcée par le Directeur Responsable du JOACASINO, est remboursé de l'intégralité des frais engagés liés aux frais d'inscription et de participation (achat de la cave). Les participants inscrits au tournoi annulé sont informés de son annulation par le JOACASINO. Le remboursement des frais d'inscription et de participation est intégralement effectué en espèces à la caisse des jeux de tables où l'inscription a été enregistrée, sous réserve d'un délai de mise à disposition des fonds maximum de trois jours. Tout participant désirant se faire rembourser les frais d'inscription et de participation doit se présenter à cette caisse, muni de son bulletin d'inscription et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo, dans les dix jours suivant l'annulation du tournoi.

Tout participant ne s'étant pas présenté à la caisse des jeux de tables dans les dix jours suivant l'annulation du tournoi auquel il était inscrit pour se faire rembourser ses frais d'inscription et de participation est considéré comme ayant bénéficié d'une reconduction tacite d'inscription.

Tous les participants concernés par une annulation de tournoi pour cause d'insuffisance de participation prématurée conservent le bénéfice de leur participation au Challenge des Rois en cours. Le calcul des écus acquis durant le Challenge des Rois concerné s'effectue exceptionnellement pour tous les participants sur la base des deux mois de Challenge des Rois ayant eu lieu ou à venir.

#### Reconduction tacite d'inscription

Tout participant inscrit à un tournoi mensuel dont l'annulation pour cause d'insuffisance de participation prématurée est prononcée par le Directeur Responsable du JOACASINO peut bénéficier d'une reconduction tacite d'inscription.

La reconduction tacite d'une inscription est effective à partir du onzième jour suivant l'annulation du tournoi lorsque le participant ne s'est pas fait rembourser ses frais d'inscription et de participation dans les dix jours suivant l'annulation du tournoi. Le participant est alors automatiquement inscrit au tournoi du mois suivant le tournoi annulé au moyen des frais d'inscription et de participation engagés pour le tournoi annulé et selon les mêmes conditions de convocation que celles retenues lors de l'inscription au tournoi annulé. Les participants ayant bénéficié d'une reconduction tacite de leur inscription en sont informés par le JOACASINO.

En cas d'annulation du dixième tournoi mensuel ayant lieu au mois d'avril de chaque année pour cause d'insuffisance de participation prématurée, aucune reconduction tacite d'inscription n'est possible. Les participants concernés par l'annulation ne pourront prétendre qu'au remboursement des frais d'inscription et de participation engagés pour le tournoi annulé.

#### **Le onzième mois des tournois mensuels JOAROYALE à public exclusivement féminin**

Les inscriptions pour le dernier tournoi mensuel JOAROYALE de chaque année sont réservées à un public exclusivement féminin.

L'ensemble des dispositions réglementaires déclinées dans le présent règlement s'appliquent également au onzième mois de tournois mensuels JOAROYALE, sans autre exception.

#### **Moyens légaux garantissant la sincérité des tournois JOAROYALE**

Tout participant dont le comportement est de nature à perturber le déroulement d'une manche qualificative ou d'une finale d'un tournoi en se rendant coupable de manœuvres frauduleuses ou en occasionnant du scandale peut être expulsé temporairement ou définitivement par le Directeur du tournoi, sans préjudice de poursuites judiciaires et/ou dommages et intérêts.

Tout participant tentant de compromettre ou altérer le déroulement du tournoi est passible d'exclusion, sans préjudice de poursuites judiciaires.

Tout participant exclu temporairement ou définitivement par le Directeur du tournoi ne peut prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription ou de participation (achat de la cave) engagés, sans préjudice de poursuites judiciaires.

Toute manche qualificative ou finale d'un tournoi mensuel annulée par le Directeur du tournoi pour motif grave dans les conditions de l'article 57-9 de l'arrêté du 14 mai 2007 entraîne l'annulation complète du tournoi mensuel.

Les participants inscrits au tournoi mensuel annulé pour motif grave ne peuvent prétendre qu'au remboursement de leurs frais d'inscription et de participation engagés, à l'exclusion de toute autre somme ou dommages et intérêts.

Le remboursement des frais d'inscription et de participation est effectué intégralement en espèces à chaque participant inscrit pouvant prétendre à ce remboursement.

Les frais destinés à être remboursés sont mis à disposition des participants à la caisse des jeux de tables, sous réserve d'un délai de mise à disposition des fonds maximum de trois jours.

Les frais d'inscription et de participation à un tournoi annulé pour motif grave sont remboursés aux participants sur présentation de leur bulletin d'inscription et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo.

Tous les participants concernés par une annulation de tournoi pour motif grave sans en être responsables conservent le bénéfice de leur participation au Challenge des Rois en cours. Le calcul des écus acquis durant le Challenge des Rois concerné s'effectue exceptionnellement pour tous les participants sur la base des deux mois de Challenge des Rois ayant eu lieu ou à venir.

#### **Avenants réglementaires annuels au JOAROYALE Poker Tour**

Chaque nouvelle année de tournois peut faire l'objet d'une révision élémentaire ou circonstanciée de son règlement.

## **Les tournois mensuels**

### **Les inscriptions L'abonnement Breelan Les frais d'inscription & de participation Les techniques de répartition**

#### **Modalités d'inscription aux tournois mensuels JOAROYALE**

---

Les inscriptions pour le tournoi mensuel débutent le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois précédent le mois de déroulement du tournoi, à partir de 21h30. Dans le cas d'un mois constitué de cinq dimanches ou lundis, les inscriptions pour le tournoi mensuel débutent le 3<sup>ème</sup> lundi de ce mois, à partir de 21h30. L'inscription pour le tournoi mensuel s'effectue exclusivement à la caisse des jeux de tables du JOACASINO.

Les inscriptions sont quotidiennement suspendues à partir de 01h30 du matin et reprennent à 21h30 le même jour. Il en est de même chaque jour jusqu'à la clôture définitive des inscriptions.

Les inscriptions sont définitivement clôturées le dimanche immédiatement précédent le dimanche de la première manche qualificative du tournoi, à 01h30 du matin.

Toute personne désirant s'inscrire au tournoi doit satisfaire aux conditions réglementaires de participation prévues aux articles 57-5 et 57-7 de l'arrêté du 14 mai 2007.

Une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente lui est demandée à cette occasion. Un bulletin d'inscription est complété par le personnel du JOACASINO sur la base du document d'identité présenté. Le bulletin est édité en deux exemplaires signés par le personnel du JOACASINO et le participant au tournoi mensuel qui précède sa signature de la mention « lu et approuvé ». Cette mention implique pour le participant signataire l'acceptation sans réserve du règlement intérieur et légal relatif au JOAROYALE Poker Tour.

Toute personne s'inscrivant au JOAROYALE Poker Tour accepte la prise d'images et d'enregistrements sonores lors de sa participation au JOAROYALE Poker Tour ou dans le cadre de la promotion du même tournoi et autorise expressément et exclusivement toute société appartenant à JOAGROUPE ou ses représentants à reproduire ultérieurement ces éléments sur tout support papier, électronique ou audiovisuel de communication et ceci sans aucune contrepartie financière.

Le premier bulletin est remis au participant comme récépissé valant admission à participer au tournoi mensuel, une fois que celui-ci s'est acquitté des frais d'inscription et de participation et a eu connaissance du dimanche de qualification auquel il doit se présenter.

#### **Inscription d'un client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB**

Tout client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB avec photo n'a pas l'obligation de présenter une pièce d'identité officielle pour s'inscrire au tournoi.

Tout client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB sans photo est dans l'obligation de présenter une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente pour pouvoir s'inscrire au tournoi mensuel.

La carte « Pass Express » n'est pas un moyen d'identification accepté pour l'inscription ou la participation aux tournois de texas hold'em poker JOAROYALE.

#### **Annulation d'une inscription au tournoi mensuel**

A compter de la date et l'heure imprimées sur le bulletin d'inscription remis au participant, celui-ci dispose d'un délai de deux jours calendaires pour annuler son inscription. Une seule annulation est possible par participant et par tournoi. L'annulation de l'inscription entraîne pour le participant le non-remboursement des frais d'inscription engagés. Le montant des frais de participation engagés correspondant à l'achat de la cave est intégralement remboursé au participant en espèces et sous réserve d'un délai de mise à disposition des fonds maximum de trois jours, si l'annulation de l'inscription intervient dans le délai imposé.

Tout participant désirant annuler son inscription doit se présenter à la caisse des jeux de tables muni de son bulletin d'inscription et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo.

Passé le délai des deux jours, plus aucune annulation d'inscription n'est possible.

Tout participant inscrit au tournoi mensuel et détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Bronze » dispose d'un délai de trois jours calendaires d'annulation.

Tout participant inscrit au tournoi mensuel et détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Argent » dispose d'un délai de quatre jours calendaires d'annulation.

Tout participant inscrit au tournoi mensuel et détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Or » dispose d'un délai de cinq jours calendaires d'annulation.

Tout participant ne se présentant pas à son dimanche de qualification et n'ayant pas annulé son inscription dans le délai imposé perd la totalité des frais d'inscription et de participation engagés.

Tout participant ne se présentant pas au dimanche de finale pour lequel il a été sélectionné s'expose aux mêmes mesures que celles appliquées à un défaut de déclaration d'annulation d'inscription à un dimanche de qualification. Les frais de participation retenus au finaliste absent et correspondant à l'achat de sa cave demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

#### **Mesure d'exclusion intermédiaire d'un participant**

Tout participant fait l'objet d'une exclusion immédiate et sans recours du tournoi mensuel dans les trois cas d'exclusion suivants prononcés à son encontre et dont l'entrée en vigueur intervient entre son inscription au tournoi mensuel et la fin du même tournoi.

##### 1<sup>er</sup> cas

Interdiction ministérielle de fréquenter les établissements de jeux ;

##### 2<sup>ème</sup> cas

Limitation volontaire d'accès à l'établissement de jeux ;

### 3<sup>ème</sup> cas

Limitation d'accès à l'établissement de jeux prononcée par la Direction du JOACASINO pour trouble de l'ordre, de la tranquillité ou de la régularité des jeux.

Tout participant exclu du tournoi dans le cadre de l'application d'une mesure d'exclusion relative aux trois cas précités ne peut prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription et de participation engagés.

Les frais de participation retenus, suite à une mesure d'exclusion prononcée après sa participation à un dimanche de qualification, demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

#### Liste d'attente pour des prétendants à une inscription au tournoi mensuel

Au cas où le nombre d'inscriptions maximum à un tournoi mensuel est atteint avant le jour de la clôture officielle des inscriptions, une liste d'attente est ouverte. La liste d'attente est à l'usage exclusif d'un seul tournoi. Elle est définitivement refermée le jour de la clôture des inscriptions au tournoi. L'enregistrement des participants sur la liste d'attente s'effectue à la caisse des jeux de tables durant les mêmes créneaux horaires que les inscriptions au tournoi.

Dès l'ouverture de la liste, chaque annulation d'inscription au tournoi mensuel enregistrée par le JOACASINO permet à un prétendant de s'inscrire au tournoi selon son numéro d'ordre. Chaque prétendant est informé de la vacance de l'inscription à laquelle il prétend, dans les vingt-quatre heures suivant l'enregistrement de l'annulation de l'inscription, par voie téléphonique au moyen du numéro communiqué sur le bordereau de prétendant.

Tout prétendant ayant été informé directement ou indirectement par messagerie téléphonique de la vacance de l'inscription à laquelle il prétend dispose d'un délai de vingt-quatre heures, à compter de l'heure de cette information, pour se présenter à la caisse des jeux de tables afin de procéder à son inscription.

Tout prétendant ne s'étant pas présenté dans le délai imposé des vingt-quatre heures est reclassé en dernière position de la liste d'attente. Le prétendant suivant est alors informé de la vacance de l'inscription à laquelle il prétend eu égard au reclassement de son prédécesseur.

Tout client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Bronze » s'inscrivant sur la liste d'attente est prioritaire sur tout prétendant non titulaire d'une carte de fidélité JOACLUB et tout prétendant titulaire d'une carte JOACLUB déjà inscrits. Deux clients titulaires d'une carte de fidélité de statut « Bronze » sont classés par ordre d'enregistrement.

Tout client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Argent » s'inscrivant sur la liste d'attente est prioritaire sur tout prétendant non titulaire d'une carte de fidélité JOACLUB, tout prétendant titulaire d'une carte JOACLUB et tout prétendant titulaire d'une carte JOACLUB de statut « Bronze » déjà inscrits. Deux clients titulaires d'une carte de fidélité de statut « Argent » sont classés par ordre d'enregistrement.

Tout client détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Or » s'inscrivant sur la liste d'attente est prioritaire sur tout prétendant non titulaire d'une carte de fidélité JOACLUB, tout prétendant titulaire d'une carte JOACLUB et tout prétendant titulaire d'une carte JOACLUB de statut « Bronze » ou « Argent » déjà inscrits. Deux clients titulaires d'une carte de fidélité de statut « Or » sont classés par ordre d'enregistrement.

### **Abonnement Breelan aux tournois mensuels JOAROYALE**

---

L'abonnement Breelan se caractérise par une inscription à trois tournois mensuels consécutifs pour la personne y souscrivant.

Les conditions d'inscription à un abonnement Breelan sont les mêmes que celles de participation et d'inscription à un tournoi prévues aux articles 57-5 et 57-7 de l'arrêté du 14 mai 2007.

L'inscription à un abonnement Breelan est effectuée dans les mêmes conditions qu'une inscription à un tournoi mensuel sans abonnement et selon le même mode opératoire.

La personne souscrivant à cet abonnement bénéficie de la gratuité des frais d'inscription correspondants aux trois tournois mensuels pour lesquels elle s'inscrit.

L'abonnement Breelan garantit également à cette personne sa participation aux deux derniers tournois faisant partie de son abonnement par le biais d'une inscription automatique et prioritaire à chacun d'entre eux.

En dernier lieu, l'abonnement Breelan permet à cette personne de choisir son dimanche de qualification pour les deux derniers tournois faisant partie de son abonnement, selon la technique de répartition libre (dans la limite des places disponibles pour cette répartition).

Toute personne souscrivant un abonnement Breelan doit s'acquitter des frais de participation (achat des caves) correspondant aux trois tournois mensuels pour lesquels elle s'inscrit. Le règlement des frais de participation est intégralement effectué en espèces ou en carte bancaire au moment de l'inscription à l'abonnement Breelan, à la caisse des jeux de tables.

Un seul abonnement Breelan est admis par personne. Il ne peut être cédé à un tiers, même à titre gracieux.

L'abonnement Breelan est uniquement valable dans le cadre des tournois mensuels organisés dans chaque JOACASINO. En conséquence, les phases finales et la grande finale du JOAROYALE Poker Tour ne peuvent pas faire partie d'un abonnement Breelan, sous quelque forme que ce soit.

Un bulletin d'abonnement Breelan est complété par le personnel du JOACASINO. Le bulletin est édité en deux exemplaires signés par le personnel du JOACASINO et l'abonné aux trois prochains tournois mensuels, qui précède sa signature de la mention « lu et approuvé ». Cette mention implique pour l'abonné signataire l'acceptation sans réserve du règlement intérieur et légal relatif au JOAROYALE Poker Tour.

Toute personne souscrivant à un abonnement Breelan au JOAROYALE Poker Tour accepte la prise d'images et d'enregistrements sonores lors de sa participation au JOAROYALE Poker Tour ou dans le cadre de la promotion du même tournoi et autorise expressément et exclusivement toute société appartenant à JOAGROUPE ou ses représentants à reproduire ultérieurement ces éléments sur tout support papier, électronique ou audiovisuel de communication et ceci sans aucune contrepartie financière.

Le premier bulletin est remis à l'abonné comme récépissé valant admission à participer aux trois prochains tournois mensuels, sous réserve de se présenter aux convocations de détermination des dimanches de qualification pour les deux derniers tournois mensuels faisant partie de son abonnement.

Pour la détermination du dimanche de qualification et de la place à la table de jeu du premier tournoi d'un abonné Breelan, les techniques de répartition appliquées sont les mêmes que pour une inscription à un tournoi mensuel sans abonnement, eu égard à l'ordre d'inscription de l'abonné.

Tout abonné Breelan doit se présenter, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, entre le jour et l'heure d'ouverture officielle des inscriptions et le jour et l'heure de clôture définitive des inscriptions de chacun des deux derniers tournois compris dans son abonnement, muni de son bulletin d'abonnement Breelan et d'une pièce

d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo, afin de choisir son dimanche de qualification et tirer au sort sa place à la table de jeu.

Un bulletin de convocation d'abonné Brelan, signé par le personnel du JOACASINO et l'abonné, est établi en double exemplaire à ces occasions dont un est remis à l'abonné.

Tout abonné Brelan ne se présentant pas à un dimanche de qualification d'un tournoi, de deux ou des trois tournois sans avoir engagé une procédure d'annulation d'inscription pour chacun des tournois considérés isolément s'expose aux mesures inhérentes à un défaut de déclaration d'annulation d'inscription pour chacun des tournois.

Tout abonné Brelan ne se présentant pas à un, aux deux ou aux trois dimanches de finale pour lesquels il a été sélectionné s'expose aux mêmes mesures que celles appliquées à un défaut de déclaration d'annulation d'inscription à un dimanche de qualification. Les frais de participation retenus au finaliste absent et correspondant à l'achat de sa cave demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

La mise en vente officielle des abonnements Brelan est concomitante à l'ouverture officielle des inscriptions de chaque tournoi mensuel.

La suspension quotidienne des ventes des abonnements Brelan est concomitante à la suspension quotidienne des inscriptions de chaque tournoi mensuel.

La clôture mensuelle des ventes des abonnements Brelan est concomitante à la clôture définitive des inscriptions de chaque tournoi mensuel.

La clôture définitive des ventes d'abonnement Brelan est concomitante à la clôture définitive des inscriptions pour le tournoi du mois de mars de chaque année.

Le nombre d'abonnements Brelan mis en vente chaque année est limité à 45 abonnements. Ils sont répartis sur les neuf mois de mise en vente à raison de 5 abonnements par mois de juin à février.

#### Mesure d'exclusion intermédiaire d'un abonné Brelan

Tout abonné Brelan fait l'objet d'une annulation immédiate et sans recours de son abonnement dans les six cas d'exclusion suivants prononcés à son encontre et dont l'entrée en vigueur intervient entre la date de délivrance et la date de fin de validité de l'abonnement délivré.

##### 1<sup>er</sup> cas

Interdiction ministérielle de fréquenter les établissements de jeux à sa demande ;

##### 2<sup>ème</sup> cas

Limitation volontaire d'accès à l'établissement de jeux durant la période de validité de l'abonnement délivré ;

##### 3<sup>ème</sup> cas

Exclusion définitive du JOAROYALE Poker Tour ;

##### 4<sup>ème</sup> cas

Exclusion temporaire du JOAROYALE Poker Tour prononcée durant la période de validité de l'abonnement délivré ;

##### 5<sup>ème</sup> cas

Interdiction ministérielle de fréquenter les établissements de jeux ;

##### 6<sup>ème</sup> cas

Limitation d'accès à l'établissement de jeux prononcée par la Direction du JOACASINO pour trouble de l'ordre, de la tranquillité ou de la régularité des jeux durant la période de validité de l'abonnement délivré.

Tout abonné exclu du tournoi, dans le cadre de l'application d'une mesure d'exclusion relative au premier ou au deuxième cas, peut prétendre au remboursement des frais de participation engagés correspondants aux tournois dont l'ouverture des inscriptions a lieu après la date d'entrée en vigueur de la mesure, à l'exclusion de tous frais de participation inhérents à un tournoi dont les inscriptions sont déjà ouvertes.

Les frais de participation remboursables sont mis à disposition de l'abonné exclu au service comptabilité du JOACASINO, sous réserve d'un délai de mise à disposition des fonds maximum de trois jours. Ils sont remboursés à l'abonné exclu, intégralement en espèces, sur présentation de son bulletin d'abonnement Brelan et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente.

L'annulation de l'abonnement Brelan, dans le cadre de l'application d'une mesure relative au troisième, quatrième, cinquième ou sixième cas, entraîne pour l'abonné exclu la perte de tous les frais de participation engagés, sans préjudice de poursuites judiciaires. Les frais de participation retenus à un abonné exclu, après sa participation à un dimanche de qualification demeurent, dans les six cas d'exclusion cités, une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

#### **Frais d'inscription et de participation au tournoi mensuel JOAROYALE**

---

Le montant des frais d'inscription au tournoi est de 15 € par participant.

Le montant des frais de participation au tournoi qui correspond à l'achat de la cave est de 150 € par participant.

Les frais d'inscription et de participation sont réglés exclusivement en espèces ou en carte bancaire à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, au moment de l'inscription au tournoi mensuel.

Une seule inscription est admise par personne et par tournoi mensuel.

Elle ne peut être cédée à un tiers, même à titre gracieux.

#### **Répartition des participants aux dimanches de qualification du tournoi mensuel JOAROYALE**

---

La répartition des participants aux trois dimanches de qualification d'un tournoi mensuel JOAROYALE s'effectue en deux phases successives.

La première phase est une « répartition libre » où chaque participant tire au hasard son dimanche de qualification et sa place à la table de jeu, après avoir éliminé un des trois dimanches qui lui convient le moins. Les clients détenteurs d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Argent » ou « Or » ont la possibilité de choisir leur dimanche de qualification.

La deuxième phase est une « répartition imposée » où les participants ne peuvent plus tirer au sort leur dimanche de qualification et leur place à la table de jeu.

#### Répartition libre

La répartition libre est réservée aux participants qui sont les plus rapides à s'inscrire au tournoi mensuel JOAROYALE. Elle concerne un peu moins de cinquante pour cent des participants potentiellement admissibles à un tournoi, soit une répartition libre pour les 14 premiers inscrits.

L'attribution des places en répartition libre s'effectue par tirage au sort au moment de l'inscription.

Trois sacs identiques correspondent aux trois dimanches de qualification.

Chaque sac contient des boules de tirage dont la quantité correspond au nombre de places prévu pour la répartition libre.

Le participant, une fois inscrit, annonce au personnel du JOACASINO les deux dimanches de qualification qui lui conviennent le mieux (dans la limite des places disponibles).

A cet effet, le personnel du JOACASINO retire le sac dont la date du dimanche de qualification convient le moins bien au participant.

Le participant choisit alors entre un des deux sacs que lui présente le personnel du JOACASINO.

Le participant plonge la main dans le sac tenu par le personnel du JOACASINO, brasse les boules et en tire une au hasard.

Le participant ouvre la boule et annonce au membre personnel du JOACASINO la date du dimanche de qualification ainsi que le numéro de sa place à la table de jeu.

Ces deux informations sont reportées sur les deux bulletins d'inscription dont un est remis au participant.

Tout participant inscrit au tournoi et détenteur d'une carte de fidélité JOACLUB de statut « Argent » ou « Or » peut choisir la date du dimanche de qualification qui lui convient (dans la limite des places disponibles).

A cet effet, le personnel du JOACASINO tend au participant le sac correspondant à la date du dimanche de qualification choisie.

Les opérations de tirage au sort des boules du sac choisi restent les mêmes que celles observées pour un participant sans carte de fidélité JOACLUB.

Dans le cas où toutes les boules d'un des trois sacs ont été tirées alors que l'un ou l'autre ou les deux autres sacs en contiennent encore, le dimanche de qualification dont toutes les places ont été tirées est considéré comme complet. Le choix des participants s'effectue alors sur deux voire un seul sac.

#### Répartition imposée

Lorsqu'un tournoi mensuel atteint son nombre d'inscriptions maximum pour le système de répartition libre, la répartition aux dimanches de qualification est imposée aux participants. Le principe de la répartition imposée est d'équilibrer le nombre de participants installés aux tables de jeu en convoquant chaque nouvel inscrit à une table dont le nombre de places maximum, en fonction de l'ordre d'inscription du joueur, n'est pas pourvu.

## **Les tournois mensuels**

### **Les manches qualificatives Les règles du jeu Les Rois d'Or des manches qualificatives**

#### **Déroulement des trois dimanches de qualification du tournoi mensuel JOAROYALE**

---

##### Conditions d'accès aux dimanches de qualification

Tous les participants doivent se présenter au Directeur du tournoi, à la date de leur dimanche de qualification.

L'heure officielle du début de la manche qualificative est 15h15.

Tout participant absent à l'heure de convocation dispose de la demi-heure réservée au placement pour se présenter au Directeur du tournoi.

Passé ce délai, le participant est considéré comme absent du dimanche de qualification.

Le participant absent du dimanche de qualification est automatiquement exclu du tournoi mensuel et ne peut en aucun cas prétendre au remboursement des frais de participation engagés.

Tout participant doit se présenter à son dimanche de qualification muni de son bulletin d'inscription ou d'abonnement et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo afin de pouvoir y accéder.

La carte « Pass Express » n'est pas un moyen d'identification accepté pour la participation aux dimanches de qualification d'un tournoi mensuel.

Tout participant dépourvu de son bulletin d'inscription ou d'abonnement mais disposant d'une pièce d'identité officielle avec photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo se voit remettre un duplicata du bulletin d'inscription ou d'abonnement original lui permettant d'accéder au dimanche de qualification.

Tout participant se retrouvant dans l'impossibilité de présenter une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou une carte JOACLUB avec photo se voit refuser l'accès à l'épreuve qualificative du tournoi mensuel, sans aucun recours possible.

Un participant refusé à l'épreuve qualificative pour défaut de présentation d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo est automatiquement exclu du tournoi mensuel et ne peut en aucun cas prétendre au remboursement des frais de participation engagés.

##### Insuffisance de participation fortuite et clause de mobilité

Si le nombre de cinq participants requis pour qu'une manche qualificative puisse se tenir n'est pas atteint le jour de la manche qualificative pour cause d'absence injustifiée d'un ou plusieurs participants, le Directeur du tournoi peut mettre en application la clause de mobilité.

La mise en œuvre de la clause de mobilité a pour effet de réorienter les participants d'une manche qualificative annulée pour cause d'insuffisance de participation fortuite à une autre manche qualificative (dans la limite des places disponibles aux manches qualificatives de destination).

La mise en œuvre de la clause de mobilité ne peut s'appliquer qu'aux deux premières manches qualificatives d'un tournoi mensuel. Dans ce cas, le Directeur du tournoi prononce l'annulation de la manche qualificative pour cause d'insuffisance de participation fortuite.

Les participants concernés par l'annulation fortuite sont convoqués, dans le respect de leur ordre d'inscription au tournoi mensuel, à une des deux autres manches qualificatives (dans la limite des places disponibles) et en sont informés par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur le bulletin d'inscription ou d'abonnement.

Dans le cas où les deux dernières manches qualificatives sont complètes, le Directeur du tournoi prononce l'annulation irrévocable de la manche qualificative pour cause d'insuffisance de participation fortuite.

Dans le cas où l'insuffisance de participation fortuite est constatée à la troisième et dernière manche qualificative du tournoi mensuel, le Directeur du tournoi prononce également l'annulation irrévocable de la troisième et dernière manche qualificative.

Tous les participants concernés par l'annulation irrévocable d'une manche qualificative pour cause d'insuffisance de participation fortuite bénéficient des mêmes conditions de remboursement des frais de d'inscription et de participation engagés ou de reconduction tacite d'une inscription que celles applicables dans le cas d'une annulation de tournoi pour cause d'insuffisance de participation prématurée.

Tout participant, dont la réorientation à une des deux autres manches qualificatives n'est pas possible étant donné que la réorientation de ses prédécesseurs, eu égard à leur ordre d'inscription au tournoi, a eu pour effet de saturer les deux autres manches qualificatives, bénéficie des mêmes conditions de remboursement des frais de d'inscription et de participation engagés ou de reconduction tacite d'une inscription que celles applicables dans le cas d'une annulation de tournoi pour cause d'insuffisance de participation prématurée.

L'annulation irrévocable d'une manche qualificative pour insuffisance de participation fortuite s'ensuit d'une défalcation des deux participants qui auraient dû être sélectionnés pour la finale mensuelle par le biais de la manche qualificative annulée. Il en advient donc que la finale mensuelle est exceptionnellement disputée entre quatre participants en lieu et place des six participants habituellement en compétition. La constitution et répartition des lots remis aux trois premiers vainqueurs de la finale mensuelle restent inchangées.

Dans le cas où l'annulation irrévocable pour insuffisance de participation fortuite concerne la troisième et dernière manche qualificative du tournoi mensuel ou une des deux premières manches car toutes les autres sont complètes, tous les participants concernés par cette annulation conservent le bénéfice de leur participation au Challenge des Rois en cours. La manche qualificative définitivement annulée continue d'exister au sein du Challenge des Rois au moyen d'une rémunération homogène de la performance à raison de 500 écus par participant concerné par l'annulation.

Tout participant, dont la réorientation à une des deux autres manches qualificatives n'est pas possible étant donné que la réorientation de ses prédécesseurs, eu égard à leur ordre d'inscription au tournoi, a eu pour effet de saturer les deux autres manches qualificatives, bénéficie des mêmes conditions de continuité de

participation au Challenge des Rois en cours et de rémunération homogène en écus que les participants concernés par l'annulation irrévocable pour cause d'insuffisance de participation fortuite.

#### Les jetons

Les jetons constituant le tapis de chaque participant sont des jetons non négociables sans aucune valeur fiduciaire. Ils sont à l'usage exclusif des tournois du JOAROYALE Poker Tour. Chaque jeton a une valeur dénommée « Chips ». Les Chips sont uniquement reconnus et utilisés durant les tournois du JOAROYALE Poker Tour. Chaque participant dispose d'un tapis de jetons d'une valeur de 3.000 Chips au début de chaque manche qualificative.

#### Evolution des blinds

Le temps de jeu total d'une manche qualificative est séquencé en huit demi-heures de jeu. Chaque demi-heure écoulée entraîne une évolution des blinds pour la demi-heure suivante.

Le séquencage d'une manche qualificative est le suivant :

15h15-15h45	Small Blind = 25 chips	Big Blind = 50 chips		
15h45-16h15	Small Blind = 50 chips	Big Blind = 100 chips		
16h15-16h45	Small Blind = 75 chips	Big Blind = 150 chips		
16h45-17h15	Small Blind = 100 chips	Big Blind = 200 chips		
17h15-17h30	Pause de quinze minutes			
17h30-18h00	Small Blind = 150 chips	Big Blind = 300 chips	Ante	25 chips
18h00-18h30	Small Blind = 200 chips	Big Blind = 400 chips	Ante	50 chips
18h30-19h00	Small Blind = 300 chips	Big Blind = 600 chips	Ante	75 chips
19h00-19h30	Small Blind = 400 chips	Big Blind = 800 chips	Ante	100 chips

#### Règles du jeu

Seuls les joueurs participant à la manche qualificative du tournoi mensuel sont autorisés à évoluer dans l'espace de jeu réservé aux tournois.

Des spectateurs peuvent assister à la manche qualificative d'un tournoi sous réserve de satisfaire aux conditions réglementaires d'accès à un établissement de jeux prévues aux articles réglementaires 23, 25 et 26 de l'arrêté du 14 mai 2007.

Les spectateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'espace de jeu réservé aux tournois. Tout spectateur dont le comportement est de nature à perturber le déroulement d'une manche qualificative peut être expulsé par le Directeur du tournoi, sans préjudice d'une limitation temporaire ou définitive d'accès à l'établissement de jeux prononcée par la Direction du JOACASINO.

Aucun code vestimentaire n'est exigé dans l'espace de jeu réservé aux tournois, sous réserve de n'occasionner aucune gêne aux joueurs présents.

Hormis les baladeurs numériques dont l'écoute doit s'effectuer à un volume d'audibilité n'occasionnant aucune gêne aux autres joueurs présents, aucun autre accessoire technologique (téléphone portable, appareil photo, caméra) n'est toléré dans l'espace de jeu réservé aux tournois ou à ses abords.

La manche qualificative débute au moment où le Directeur du tournoi procède à l'activation du compte à rebours informatique de la première demi-heure de jeu.

Hormis les variantes de jeu et précisions de déroulement spécifiées ci-après, les règles du jeu du texas hold'em poker, définies par les articles réglementaires 57 et 57-1 de l'arrêté du 14 mai 2007 et par le règlement intérieur du JOACASINO organisateur du tournoi, s'appliquent aux tournois JOAROYALE.

L'intégralité de ces textes réglementaires fait l'objet d'un affichage permanent dans l'espace de jeu réservé aux tournois. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès du Directeur de tournoi.

Les décisions prises par le Directeur du tournoi ainsi que ses arbitrages durant le jeu sont souverains, sous réserve du respect des dispositions réglementaires ministérielles et intérieures.

Le Directeur du tournoi peut donner un avertissement à un joueur en cas d'inobservation inconséquente des règles du jeu appliquées à un tournoi JOAROYALE.

Un deuxième avertissement entraîne le « brûlage » de la main du joueur à nouveau averti.

Le Directeur du tournoi peut prononcer l'exclusion d'un joueur en cas d'inobservation patente des règles du jeu appliquées à un tournoi JOAROYALE. L'exclusion d'un joueur entraîne son élimination immédiate du tournoi en cours, sans préjudice des sanctions définies dans la section « Moyens légaux garantissant la sincérité des tournois JOAROYALE ».

Une exclusion du tournoi pour inobservation patente des règles du jeu entraîne pour le joueur exclu la perte des frais de participation engagés pour le tournoi en cours. Le tapis de Chips du joueur exclu est automatiquement mis « hors-jeu » de la manche qualificative par le Directeur du tournoi.

Tous les joueurs commencent la partie avec le même nombre de jetons soit 3.000 Chips

Aucun emprunt de Chips entre joueurs n'est autorisé durant le jeu.

Aucune recave de Chips n'est autorisée durant le jeu.

Le jeu en équipe, les remplacements et le jeu assisté par un tiers ou un artifice technique sont interdits.

Un joueur est éliminé de la manche qualificative et du tournoi mensuel lorsqu'il a perdu tous ses Chips. Le Directeur du tournoi invite alors le joueur éliminé à quitter la table de jeu.

Un joueur peut se déclarer « forfait » et quitter la table de jeu. Le croupier en informe immédiatement le Directeur du tournoi. Une annonce de forfait est irrévocable et entraîne l'élimination immédiate du joueur. Le tapis de Chips du joueur se déclarant forfait est automatiquement mis « hors-jeu » par le Directeur du tournoi.

Les vainqueurs d'une manche qualificative d'un tournoi mensuel sont les deux derniers joueurs restant assis à la table de jeu avec leurs Chips alors que tous les autres les ont perdus et ont quitté la table.

La manche qualificative du tournoi mensuel s'achève lorsque le Directeur du tournoi proclame la victoire des deux derniers joueurs restant assis à la table de jeu avec leurs Chips.

Chaque joueur a la possibilité de s'absenter de la table de jeu du moment qu'il n'est pas partie prenante dans un coup en cours. Cette absence est signifiée par le croupier au Directeur du tournoi. La main d'un joueur absent continue de jouer sans engager de mise. A cet effet, le croupier continue de lui distribuer deux cartes à chaque nouveau coup. Si le joueur n'est toujours pas revenu au moment où il doit se prononcer sur son jeu, sa main est considérée comme « couchée ». Dans le cas où l'absence du joueur est concomitante à son obligation de se constituer « small blind » ou « big blind », la mise en jeu des blinds est effectuée par les soins du croupier à partir du tapis de Chips du joueur absent, avec autorisation du Directeur de tournoi qui assiste à l'opération.

Chaque joueur dispose d'un temps de réflexion instinctif pour se prononcer sur son jeu dont la durée correspond à la moyenne du temps de réflexion utilisé par les joueurs de la table pour se prononcer sur leur jeu. Tout joueur qui estime qu'un autre joueur dépasse son temps de réflexion instinctif peut demander au croupier d'enclencher un chronométrage de sa réflexion, au moyen du bouton électronique prévu à cet effet. Le délai de réflexion accordé au joueur est alors de trente secondes. En cas de dépassement du délai sans détermination de jeu, la main du joueur est considérée comme « couchée ».

Le compte à rebours informatique permet de signaler la fin de chaque demi-heure de jeu et annoncer l'évolution des blinds pour la demi-heure suivante. Chaque joueur est tenu de se conformer à la cadence et au montant des blinds annoncés par le compte à rebours informatique. Chaque annonce du compte à rebours informatique est systématiquement authentifiée par le croupier.

Chaque relance doit être au minimum égale au double de la mise ou relance précédente, sauf dans le cas d'un tapis inférieur.

Dans le cas où plus aucune enchère n'est possible, les joueurs sont tenus de montrer leur main.

Tout joueur qui ne respecte pas son tour de parole est « prisonnier » de son annonce. Seule la relance des joueurs privés de parole par son annonce prématurée est libératoire. Dans le cas contraire, sa mise de jeu doit correspondre exactement à son annonce.

Tout jeu « passant la ligne face cachée » reste valable tant qu'il n'entre en contact avec aucune carte de l'aire de jeu.

Chaque joueur doit maintenir son tapis classé par dénominations de Chips afin que le croupier puisse en identifier aisément sa valeur, à la demande d'un autre joueur.

### **Les Rois d'Or des manches qualificatives d'un tournoi mensuel JOAROYALE**

---

Les deux vainqueurs de chaque manche qualificative sont automatiquement inscrits pour la finale du tournoi mensuel. Chaque vainqueur des manches qualificatives prend le titre de « Roi d'Or ».

Un bordereau de convocation à la finale du tournoi mensuel est rempli par le Directeur du tournoi à l'issue de la manche qualificative, en double exemplaire.

A cette occasion, le Roi d'Or peut choisir un pseudonyme qu'il communique au Directeur du tournoi et qui est inscrit sur le bordereau de convocation, en plus des informations nominatives usuelles. En communiquant un pseudonyme, le finaliste accepte de figurer sur le tableau de classement des meilleurs challengers, en sa qualité de Roi d'Or et éventuellement d'As d'Or, d'Argent ou de Bronze selon sa performance à la finale du tournoi.

Le bordereau de convocation est signé par le Roi d'Or et le Directeur du tournoi.

Le bordereau de convocation à la finale du tournoi mensuel est inaccessible, même à titre gracieux.

#### Lots attribués aux Rois d'Or

A l'issue de la manche qualificative, le Directeur du tournoi remet à chaque Roi d'Or une invitation « Festin du Roi » pour quatre personnes + une invitation THP « Très Haute Personnalité » pour le texas hold'em poker.

#### Le festin du Roi comprend :

- un apéritif<sup>1</sup> au bar des machines à sous du JOACASINO ;
- un dîner au Champagne<sup>1</sup> au restaurant du JOACASINO ;
- un digestif<sup>1</sup> aux jeux de tables du JOACASINO.

#### L'invitation THP « Très Haute Personnalité » comprend :

- une inscription prioritaire à une séance cash game de texas hold'em poker pour trois dates au choix ;
- trois consommations<sup>1</sup> offertes à la séance de texas hold'em poker de chacune des dates.

<sup>1</sup>L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

#### Code de déontologie entre participants

Tout Roi d'Or convoqué à la finale d'un tournoi mensuel s'engage à effectuer une déclaration officielle de forfait au cas où sa participation à cette finale est sérieusement compromise par une indisponibilité inopinée.

Un acte déclaratif de forfait entraîne la vacance d'une place à la finale du tournoi mensuel que le JOACASINO s'engage à proposer exclusivement au joueur ayant terminé en troisième position après le Roi d'Or ayant déclaré forfait.

Cette déclaration doit être enregistrée au maximum quarante-huit heures avant le début de la finale, à la coisse des jeux de tables, en présence du Roi d'Or indisponible muni de son bulletin d'inscription ou d'abonnement et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo.

Passé ce délai, plus aucune déclaration de forfait n'est possible.

Une déclaration officielle de forfait est irréversible une fois son enregistrement entériné.

Le Roi d'Or se déclarant forfait ne peut en aucun cas prétendre au remboursement des frais de participation engagés pour le tournoi mensuel. Les frais de participation retenus au Roi d'Or indisponible demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

Un bordereau de déclaration officielle de forfait, signé le personnel du JOACASINO et le Roi d'Or indisponible, est établi en double exemplaire au moment de la déclaration, dont un est remis au Roi d'Or indisponible.

Le joueur ayant terminé en troisième position après le Roi d'Or ayant déclaré forfait est informé, par voie téléphonique au moyen du numéro communiqué sur le bulletin d'inscription ou d'abonnement, de sa possibilité d'accéder à la finale du tournoi mensuel JOAROYALE.

La confirmation téléphonique de sa participation à cette finale est suffisante eu égard au délai d'avertissement. En revanche, le participant doit obligatoirement se présenter à la finale du tournoi mensuel muni de son bulletin d'inscription ou d'abonnement et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo.

Tout joueur accédant à la finale d'un tournoi mensuel sur forfait d'un Roi d'Or indisponible ne peut en aucun cas prétendre au titre de Roi d'Or ainsi qu'aux lots inhérents à ce statut.

## **Les tournois mensuels**

### **Le Challenge des Rois™ (Marque Déposée)**

#### **Challenge des Rois des manches qualificatives des tournois mensuels JOAROYALE**

Le « Challenge des Rois » est un concours qui a pour vocation de récompenser les deux meilleurs joueurs ayant participé à trois dimanches de qualification consécutifs sans avoir jamais réussi à accéder aux finales des tournois mensuels.

#### Editions du Challenge des Rois

Le Challenge des Rois a lieu trois fois par année de tournoi, sur trois mois.

1<sup>ère</sup> édition : du premier dimanche de juillet au troisième dimanche de septembre ;  
Classement définitif et remise des prix le troisième dimanche de septembre.

2<sup>ème</sup> édition : du premier dimanche d'octobre au troisième dimanche de décembre ;  
Classement définitif et remise des prix le troisième dimanche de décembre.

3<sup>ème</sup> édition : du premier dimanche de janvier au troisième dimanche de mars.  
Classement définitif et remise des prix le troisième dimanche de mars.

#### Conditions pour concourir au Challenge des Rois

Tout joueur participant à un dimanche de qualification du premier mois d'une des trois éditions du Challenge des Rois est inscrit d'office à l'édition du Challenge des Rois débutant le même mois, sauf en cas d'infirmité du joueur lui-même.

Tout joueur inscrit d'office à un Challenge des Rois prend le titre de « Challenger » au statut « provisoire ».

Afin de valider sa participation au Challenge des Rois, un Challenger doit faire évoluer consécutivement le statut « provisoire » de son titre vers un statut « confirmé » puis « intronisé ».

Un Challenger passe au statut « confirmé » en participant au dimanche de qualification du deuxième mois d'édition du Challenge des Rois auquel il est inscrit.

Dans le cas où aucun des Challengers provisoires ne s'est inscrit au deuxième mois d'édition du Challenge des Rois pour lequel ils concourent, ceux-ci sont automatiquement radiés de l'édition du même Challenge des Rois. La radiation de l'ensemble des Challengers provisoires participant au Challenge des Rois en cours entraîne l'annulation complète du même Challenge des Rois, sans aucun recours pour les Challengers radiés.

Un Challenger passe au statut « intronisé » en participant au dimanche de qualification du troisième mois d'édition du Challenge des Rois auquel il est inscrit.

Dans le cas où aucun des Challengers confirmés ne s'est inscrit au troisième mois d'édition du Challenge des Rois pour lequel ils concourent, ceux-ci sont automatiquement radiés de l'édition du même Challenge des Rois. La radiation de l'ensemble des Challengers confirmés participant au Challenge des Rois en cours entraîne l'annulation complète du même Challenge des Rois, sans aucun recours pour les Challengers radiés.

Tout Challenger accédant au titre de Roi d'Or durant une édition du Challenge des Rois est automatiquement radié du Challenge des Rois concerné.

Tout Challenger accédant à la finale d'un tournoi mensuel sur déclaration officielle de forfait d'un Roi d'Or indisponible, durant une édition du Challenge des Rois, est automatiquement radié du Challenge des Rois concerné.

#### Référencement de la performance de chaque Challenger

Le Directeur du tournoi référence la performance de chaque Challenger durant un dimanche de qualification. Chaque performance rémunère le Challenger en « écus » dont l'utilisation est exclusivement réservée au classement du Challenge des Rois. Les écus ne peuvent en aucun cas être utilisés durant les compétitions de jeu.

Le tableau de rémunération est le suivant :

Ordre d'élimination	Table à 5 joueurs	Table à 6 joueurs	Table à 7 joueurs
1 <sup>er</sup> joueur éliminé	250 écus	300 écus	350 écus
2 <sup>ème</sup> joueur éliminé	500 écus	600 écus	700 écus
3 <sup>ème</sup> joueur éliminé	750 écus	900 écus	1.050 écus
4 <sup>ème</sup> joueur éliminé	Roi d'Or	1.200 écus	1.400 écus
5 <sup>ème</sup> joueur éliminé	Roi d'Or	Roi d'Or	1.750 écus
6 <sup>ème</sup> joueur éliminé		Roi d'Or	Roi d'Or
7 <sup>ème</sup> joueur éliminé			Roi d'Or

  

Ordre d'élimination	Table à 8 joueurs	Table à 9 joueurs	Table à 10 joueurs
1 <sup>er</sup> joueur éliminé	400 écus	450 écus	5 00 écus
2 <sup>ème</sup> joueur éliminé	800 écus	900 écus	1.000 écus
3 <sup>ème</sup> joueur éliminé	1.200 écus	1.350 écus	1.500 écus
4 <sup>ème</sup> joueur éliminé	1.600 écus	1.800 écus	2.000 écus
5 <sup>ème</sup> joueur éliminé	2.000 écus	2.250 écus	2.500 écus
6 <sup>ème</sup> joueur éliminé	2.400 écus	2.700 écus	3.000 écus
7 <sup>ème</sup> joueur éliminé	Roi d'Or	3.150 écus	3.500 écus
8 <sup>ème</sup> joueur éliminé	Roi d'Or	Roi d'Or	4.000 écus
9 <sup>ème</sup> joueur éliminé		Roi d'Or	Roi d'Or
10 <sup>ème</sup> joueur éliminé			Roi d'Or

## Les Rois d'Argent et de Bronze du Challenge des Rois

### Calcul définitif des écus acquis

Le calcul définitif des écus acquis par un Challenger est la sommation des écus acquis à chacun des trois dimanches de qualification consécutifs auxquels il a participé\*, eu égard à sa performance et la rémunération d'écus en résultant. L'information sur le montant d'écus acquis par chaque Challenger est récupérée à partir de la liste des Challengers, paraphée individuellement par ces derniers à chaque acquisition d'écus. Cette liste est tenue à disposition permanente de tout Challenger qui peut la consulter sur simple demande auprès du Directeur de tournoi. Le paraphe de la liste des Challengers engage pour tout Challenger s'en constituant signataire l'acceptation sans réserve du décompte d'écus effectué par le Directeur du tournoi, sans aucun recours ultérieur au dimanche de qualification concerné.

*\*hormis dans le cas d'une annulation d'un ou de deux tournois mensuels faisant partie d'une seule et même édition du Challenge des Rois pour motif grave ou insuffisance de participation prématurée, dans quel cas le calcul est effectué pour tous les Challengers sur les deux mois ou le mois de Challenge des Rois ayant eu lieu.*

Tout Challenger dont le statut est constaté « provisoire » au deuxième mois de Challenge des Rois inclus ou « confirmé » au troisième mois de Challenge des Rois inclus perd l'ensemble des écus acquis au premier mois de Challenge des Rois ou aux deux premiers mois de Challenge des Rois. Une perte d'écus pour un Challenger signifie sa radiation immédiate du Challenge des Rois concerné.

Le Roi d'Argent est le Challenger ayant acquis le plus d'écus au cours d'une édition du Challenge des Rois. En cas de Challengers ex aequo pour le titre de Roi d'Argent, les deux ou trois Challengers sont consacrés Rois d'Argent et bénéficient des mêmes lots.

Le Roi de Bronze est le deuxième Challenger ayant acquis le plus d'écus au cours d'une édition du Challenge des Rois. En cas de Challengers ex aequo pour le titre de Roi de Bronze, les deux ou trois Challengers sont consacrés Rois de Bronze et bénéficient des mêmes lots.

### Lots attribués aux Rois d'Argent et de Bronze du Challenge des Rois

#### Roi d'Argent

A l'issue de la troisième manche qualificative du dernier mois d'édition du Challenge des Rois, le Directeur du tournoi remet au Roi d'Argent une invitation « Ouf ! » pour la finale du tournoi du mois suivant + un abonnement « Breton de Roi » + une carte « Dame de Bulles ».

#### Spécificités des lots

##### L'invitation « Ouf ! »

L'invitation « Ouf ! » pour la finale est soumise, pour le Roi d'Argent invité, au paiement des frais de participation en vigueur et correspondant à l'achat de la cave. Les frais d'inscription sont offerts par le JOACASINO organisateur du tournoi.

L'accès à la finale du tournoi mensuel suivant, pour le Roi d'Argent invité, est automatique et ne nécessite pas de participer aux épreuves de qualification habituelles, sous réserve de satisfaire aux conditions réglementaires de participation prévues aux articles 57-5 et 57-7 de l'arrêté du 14 mai 2007 et par le règlement intérieur du tournoi JOAROYALE, au moment du déroulement de la finale.

Le Roi d'Argent invité doit obligatoirement se présenter à la finale du tournoi muni de son invitation et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo, au risque de se voir refuser l'accès à la finale mensuelle concernée comme prévu dans le présent règlement, section « Conditions d'accès aux dimanches de finale d'un tournoi mensuel ».

L'invitation à la finale est incessible, même à titre gracieux, et n'est valable que pour le tournoi du mois suivant.

##### L'abonnement « Breton de Roi »

Un abonnement « Breton de Roi » dispose des mêmes avantages qu'un abonnement « Breton ». La seule différence réside dans l'acquittement des frais de participation aux trois tournois compris dans l'abonnement qui sont effectués, par son titulaire, à chaque tirage au sort de son dimanche de qualification et non d'une seule traite au moment de la souscription à l'abonnement.

L'inscription pour le premier tournoi compris dans l'abonnement Breton de Roi peut être effectuée par le Roi d'Argent abonné entre le jour d'ouverture officielle des inscriptions au tournoi concerné et le jour de leur clôture définitive. Les modalités d'inscription (pour les deux derniers tournois de l'abonnement), d'utilisation, de résiliation et d'exclusion applicables dans le cadre d'un abonnement Breton en sont de même dans le cadre d'un abonnement Breton de Roi.

L'accès aux trois tournois compris dans l'abonnement Breton de Roi, pour le Roi d'Argent abonné, est soumis aux conditions réglementaires de participation prévues aux articles 57-5 et 57-7 de l'arrêté du 14 mai 2007 et par le règlement du JOAROYALE Poker Tour.

L'abonnement Breton de Roi est incessible, même à titre gracieux.

L'abonnement Breton de Roi est uniquement valable pour l'année de tournois en cours, fin de la validité de l'abonnement incluse et phases finales et grande finale du JOAROYALE Poker Tour exclues, sauf pour celui délivré au Roi d'Argent de la 3<sup>ème</sup> édition du Challenge des Rois qui est uniquement valable pour l'année de tournois suivante.

##### La carte « Dame de Bulles »

La carte Dame de Bulles est un bon pour huit coupes de Champagne<sup>1</sup> offertes à quatre personnes différentes (2 coupes par personne) au bar des machines à sous du JOACASINO.

#### Roi de Bronze

A l'issue de la troisième manche qualificative du dernier mois d'édition du Challenge des Rois, le Directeur du tournoi remet au Roi de Bronze un bonus de « 777 » écus pour le Challenge des Rois suivant + un abonnement « Breton de Roi » + une carte « Valet de Bulles ».

#### Spécificités des lots

##### Les « 777 » écus

Les « 777 » écus de bonus sont incessibles et ne sont valables que pour l'édition du Challenge des Rois suivante sauf pour ceux délivrés au Roi de Bronze de la 3<sup>ème</sup> édition du Challenge des Rois qui sont uniquement valables pour la première édition du Challenge des Rois de l'année de tournois suivante.

Le bonus des « 777 » écus sera cumulé au montant d'écus acquis par le Challenger, ex-Roi de Bronze, durant l'édition du Challenge des Rois concernée, afin d'établir son acquisition définitive d'écus.

#### L'abonnement « Brelan de Roi »

Les conditions d'inscription, d'utilisation, de validité, de résiliation et d'exclusion applicables dans le cadre d'un abonnement Brelan de Roi remis à un Roi d'Argent en sont de même dans le cadre d'un abonnement Brelan de Roi remis à un Roi de Bronze.

#### La carte « Valet de Bulles »

La carte Valet de Bulles est un bon pour quatre coupes de Champagne<sup>1</sup> offertes à deux personnes différentes (2 coupes par personne) au bar des machines à sous du JOACASINO.

#### Absence du Roi d'Argent ou du Roi de Bronze à la remise des lots

Au cas où le Roi d'Argent ou de Bronze est absent au dimanche de remise des lots du Challenge des Rois, les lots lui appartenant sont mis à sa disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, durant toute leur période de validité (récupération des lots sur présentation d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo). Passée cette période, le bénéfice des lots s'éteint de lui-même, sans aucun recours possible pour le Roi d'Argent ou de Bronze absent.

<sup>1</sup>L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

## **Les tournois mensuels**

### **La finale du tournoi mensuel Les As de la finale**

#### **Déroulement du dimanche de finale du tournoi mensuel JOAROYALE**

---

##### Conditions d'accès au dimanche de finale d'un tournoi mensuel

Les six Rois d'Or doivent se présenter au Directeur du tournoi, à la date du dimanche de la finale.

Le placement des six Rois d'Or à la table de jeu est effectué par tirage au sort, au moyen d'un sac contenant dix boules de tirage, numérotées de un à dix. Chaque Roi d'Or, selon son ordre d'arrivée, tire une boule au hasard qui lui indique sa place à la table de jeu, sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

L'heure officielle du début de la finale est 15h15.

Tout Roi d'Or absent à l'heure de convocation dispose de la demi-heure réservée au placement pour se présenter au Directeur du tournoi.

Passé ce délai, le Roi d'Or est considéré comme absent du dimanche de finale. Le Roi d'Or absent du dimanche de finale est automatiquement exclu du tournoi mensuel et ne peut en aucun cas prétendre au remboursement des frais de participation engagés. Les frais de participation retenus au Roi d'Or absent demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

Tout Roi d'Or doit se présenter au dimanche de finale muni de son bordereau de convocation et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo afin de pouvoir y accéder.

Tout Roi d'Or dépourvu de son bordereau de convocation mais disposant et d'une pièce d'identité officielle avec photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo se voit remettre un duplicata du bordereau de convocation original lui permettant d'accéder au dimanche de finale.

Tout Roi d'Or se retrouvant dans l'impossibilité de présenter une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente ou une carte JOACLUB avec photo se voit refuser l'accès à la finale du tournoi mensuel, sans aucun recours possible.

Un Roi d'Or refusé à une finale de tournoi mensuel pour défaut de présentation d'une pièce d'identité disposant d'une photographie récente ou d'une carte JOACLUB avec photo ne peut en aucun cas prétendre au remboursement des frais de participation engagés. Les frais de participation retenus au Roi d'Or refusé demeurent une valeur financière constitutive des lots attribués aux gagnants de la finale du tournoi mensuel, sous déduction du prélèvement réglementaire opéré au profit de la cagnotte.

##### Cadre horaire général d'une finale d'un tournoi mensuel JOAROYALE

La finale d'un tournoi mensuel se déroule selon le même planning horaire qu'une manche qualificative, sans aucune variante. La désignation arbitrale d'un gagnant peut également s'appliquer dans le cadre d'une finale de tournoi mensuel si les conditions pour qu'un tel arbitrage décisionnel se produise sont réunies.

##### Tapis de Chips de chaque Roi d'Or

Le tapis de Chips de chaque Roi d'Or participant à une finale de tournoi mensuel est le même que celui de chaque joueur participant à une manche qualificative soit 3.000 Chips.

##### Evolution des blinds

Le séquençage d'une finale de tournoi mensuel est exactement le même que celui d'une manche qualificative. L'évolution des blinds est effectuée au même rythme et selon le même planning horaire.

##### Règles du jeu

Les règles du jeu observées durant une finale de tournoi mensuel sont exactement les mêmes que celles observées durant une manche qualificative.

#### **Les As de la finale du tournoi mensuel JOAROYALE**

---

Le vainqueur de la finale du tournoi mensuel est le dernier Roi d'Or restant assis à la table de jeu avec ses Chips alors que tous les autres les ont perdus et ont quitté la table.

Le Roi d'Or, vainqueur de la finale, prend le titre d' « As d'Or ».

Le Roi d'Or éliminé par l'As d'Or prend le titre d' « As d'Argent ».

Le Roi d'Or éliminé par l'As d'Or et l'As d'Argent prend le titre d' « As de Bronze ».

La finale s'achève lorsque le Directeur du tournoi proclame la victoire du dernier Roi d'Or restant assis à la table de jeu avec ses Chips.

##### Lots attribués aux As du tournoi mensuel JOAROYALE

###### As d'Or

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier (60 % de la sommation totale des contributions des participants au tournoi mensuel) ;

- 2<sup>ème</sup> lot : une invitation « Etes-vous vraiment le meilleur ? » pour les phases finales ;

- 3<sup>ème</sup> lot : une invitation « JOA de Cœur » pour six personnes ;

- 4<sup>ème</sup> lot : une carte « Open Bar ! » valable pendant un mois ;

- 5<sup>ème</sup> lot : une mallette de rangement de chips « As d'Or » personnalisée.

## Spécificités des lots

L'invitation « Etes-vous vraiment le meilleur ? » comprend :

- un bordereau de convocation aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour ;
- un bon « Ready-to-Go ! » pour la prise en charge des frais de déplacement de l'As d'Or aux phases finales ;
- un bon « Ready-to-Stay ! » pour la prise en charge des frais d'hébergement de l'As d'Or durant les phases finales.

L'invitation « Etes-vous vraiment le meilleur ? » est incessible, même à titre gracieux.

Elle est exclusivement délivrée à un joueur ayant remporté le titre d'As d'Or lors d'une finale d'un tournoi mensuel JOAROYALE, sans aucune autre forme de transmissibilité autorisée et sous réserve de toujours satisfaire aux conditions d'accès à un établissement de jeux prévues aux articles réglementaires 23, 25 et 26 de l'arrêté du 14 mai 2007, aux dates de déroulement des phases finales pour lesquelles l'As d'Or est sélectionné.

### Bordereau de convocation

Le bordereau de convocation permet à l'As d'Or d'accéder aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour.

Le bordereau de convocation stipule uniquement les dates des phases finales auxquelles l'As d'Or est convoqué.

Le bordereau de convocation aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour est incessible, même à titre gracieux.

Un As d'Or bénéficie d'un seul bordereau de convocation aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour par année de tournoi, quel que soit le nombre de fois où il remporte le titre d'As d'Or.

### Pour la première édition 2009 du JOAROYALE Poker Tour

Les dates et heures définitives de passage de l'As d'Or aux phases finales lui sont communiquées approximativement un mois\* avant le début des mêmes phases finales par courrier, au moyen de l'adresse communiquée sur le bulletin d'inscription ou d'abonnement au tournoi.

*\*hormis pour l'As d'Or du tournoi mensuel du mois de mai 2009 qui est informé des dates et heures définitives de son passage aux phases finales le quatrième dimanche du même mois lors de la remise des lots.*

### Bon « Ready-to-Go ! »

Le bon « Ready-to-Go ! » permet à l'As d'Or de se faire rembourser les frais de déplacement avancés pour se rendre aux phases finales auxquelles il est convoqué.

Le montant maximum des frais de déplacement remboursés est le même pour tous les As d'Or originaires du même JOACASINO. Il est calculé en fonction du nombre de kilomètres des réseaux routiers et/ou autoroutiers séparant le JOACASINO de départ du JOACASINO d'arrivée (aller et retour) + cent kilomètres périurbains de réserve, du barème des frais kilométriques en vigueur pour un véhicule d'une puissance administrative de six chevaux et des frais de péage appliqués au réseau autoroutier.

Pour un As d'Or originaire du JOACASINO qui accueille les phases finales, le remboursement des frais de déplacement équivaut aux cent kilomètres périurbains de réserve uniquement.

Le montant maximum remboursé à un As d'Or pour ses frais de déplacement est clairement indiqué en chiffres et en lettres sur le bon « Ready-to-Go ! ».

En cas de frais de déplacement d'un montant inférieur au montant maximum remboursé, un JOACASINO ne rembourse pas la différence.

En cas de frais de déplacement d'un montant supérieur au montant maximum remboursé, les frais supplémentaires sont à la charge de l'As d'Or.

L'As d'Or doit se présenter au service comptabilité du JOACASINO d'où il est originaire, muni des factures ou justificatifs de son déplacement\*, de son bon « Ready-to-Go ! » et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente, afin de se faire rembourser les frais de déplacement avancés.

*\*les factures ou justificatifs de déplacement ne doivent pas forcément correspondre à un trajet effectué en véhicule automobile ; des frais de déplacements consécutifs un voyage effectué en train ou en avion peuvent donner lieu à un remboursement jusqu'à concurrence du montant maximum remboursé inscrit sur le bon « Ready-to-Go ! ».*

Les frais de déplacement sont remboursés à l'As d'Or à deux conditions sine qua non :

- la destination finale du trajet aller doit correspondre à la ville de résidence du JOACASINO accueillant les phases finales auxquelles il est convoqué ;
- la destination finale du trajet retour doit correspondre à la ville de résidence du JOACASINO d'où est originaire l'As d'Or + les cinquante kilomètres périurbains de réserve éventuels.

Le remboursement des frais de déplacement est exclusivement effectué par chèque bancaire à l'ordre de l'As d'Or, durant le mois de juillet suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

Un bordereau de remboursement « RTG », signé par le personnel du JOACASINO et l'As d'Or, est établi en double exemplaire au moment du remboursement dont un est remis à l'As d'Or.

Le bon « Ready-to-Go ! » est incessible, même à titre gracieux.

Un As d'Or bénéficie d'un seul bon « Ready-to-Go ! » par année de tournoi, quel que soit le nombre de fois où il remporte le titre d'As d'Or.

### Bon « Ready-to-Stay ! »

Le bon « Ready-to-Stay ! » permet à l'As d'Or de se faire rembourser les frais d'hébergement avancés durant les phases finales auxquelles il est convoqué.

Le montant maximum remboursé à un As d'Or par nuit d'hôtel est de 100 € (toutes taxes comprises). Ce montant est clairement indiqué en chiffres et en lettres sur le bon « Ready-to-Stay ! ».

En cas de tarif de nuitée inférieur au montant maximum remboursé, un JOACASINO ne rembourse pas la différence.

En cas de tarif de nuitée supérieur au montant maximum remboursé, les frais supplémentaires sont à la charge de l'As d'Or.

Une attestation de niveau 1 donne droit au remboursement de 1 nuit d'hôtel, soit 100 € ;

Une attestation de niveau 2 donne droit au remboursement de 2 nuits d'hôtel, soit 200 € ;

Une attestation de niveau 3 donne droit au remboursement de 3 ou 4 nuits d'hôtel, soit 300 € ou 400 €

L'As d'Or doit se présenter au service comptabilité du JOACASINO d'où il est originaire, muni de ses factures de nuitées d'hôtel, de son bon « Ready-to-Stay ! » appuyé d'une attestation de niveau et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente, afin de se faire rembourser les frais d'hébergement avancés.

Les nuitées d'hôtel sont remboursées à l'As d'Or à deux conditions sine qua non :

- les dates des nuitées d'hôtel doivent impérativement correspondre aux dates de sa participation aux phases finales, en fonction de son attestation de niveau ;
- l'hôtel de résidence de l'As d'Or doit se situer dans le département du JOACASINO accueillant les phases finales auxquelles il est convoqué.

Le remboursement des frais d'hébergement est exclusivement effectué par chèque bancaire à l'ordre de l'As d'Or, durant le mois de juillet suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

Un bordereau de remboursement « RTS », signé par le personnel du JOACASINO, est établi en double exemplaire au moment du remboursement dont un est remis à l'As d'Or.

Le bon « Ready-to-Stay ! » est incessible, même à titre gracieux.

Un As d'Or bénéficie d'un seul bon « Ready-to-Stay ! » par année de tournoi, quel que soit le nombre de fois où il remporte le titre d'As d'Or.

L'invitation « JOA de Cœur » comprend :

Une invitation à deux soirées festives au choix, organisées par le JOACASINO, pour six personnes.

La carte « Open Bar ! » comprend :

Deux consommations offertes à six personnes différentes, tous les vendredis et samedis, au bar des machines à sous du JOACASINO pendant un mois.

La mallette de rangement de Chips « As d'Or » personnalisée :

La mallette permet de ranger les Chips utilisés par un As d'Or pendant les tournois du JOAROYALE Poker Tour. La mallette est personnalisée par une inscription mentionnant le pseudonyme de l'As d'Or + la mention « As d'Or JOAROYALE Poker Tour ». La mallette est conservée par le JOACASINO organisateur du tournoi.

Le JOACASINO garantit à l'As d'Or une mise à disposition de la mallette à sa place à la table de jeu à chaque fois qu'il participe à un tournoi mensuel JOAROYALE. La mallette reste cependant la propriété de l'As d'Or qui peut la récupérer à tout moment sur simple demande auprès du JOACASINO organisateur du tournoi. La mallette n'est pas remise à l'As d'Or le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition de la mallette est concomitant au délai nécessaire pour la personnaliser.

Triade de Victoires

Un Roi d'Or qui remporte trois titres d'As d'Or consécutifs triple le gain financier de sa troisième victoire (les phases finales et la grande finale du JOAROYALE Poker Tour sont exclues de la Triade de Victoires).

Un As d'Or peut cumuler plusieurs Triades de Victoires par année de tournoi. Dans tous les cas de figure, le cumul maximum de Triades de Victoires pour un même As d'Or est de trois par année de tournoi.

As d'Argent

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier (25 % de la sommation totale des contributions des participants au tournoi mensuel) ;

- 2<sup>ème</sup> lot : une invitation « JOA de Cœur » pour quatre personnes ;

- 3<sup>ème</sup> lot : une carte « Open Bar ! » valable pendant trois semaines ;

- 4<sup>ème</sup> lot : une chemise « As d'Argent ».

Spécificités des lots

L'invitation « JOA de Cœur » comprend :

Une invitation à deux soirées festives au choix, organisées par le JOACASINO, pour quatre personnes.

La carte « Open Bar ! » comprend :

Deux consommations offertes à quatre personnes différentes, tous les vendredis et samedis, au bar des machines à sous du JOACASINO pendant trois semaines.

La chemise « As d'Argent »

Une chemise personnalisée du pseudonyme de l'As d'Argent + la mention « As d'Argent JOAROYALE Poker Tour ». La chemise n'est pas remise à l'As d'Argent le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition de la chemise est concomitant au délai nécessaire pour la confectionner.

As de bronze

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier (15 % de la sommation totale des contributions des participants au tournoi mensuel) ;

- 2<sup>ème</sup> lot : une invitation « JOA de Cœur » pour deux personnes ;

- 3<sup>ème</sup> lot : une carte « Open Bar ! » valable pendant deux semaines ;

- 4<sup>ème</sup> lot : un tee-shirt « As de Bronze ».

### Spécificités des lots

#### L'invitation « JOA de Cœur » comprend :

Une invitation à deux soirées festives au choix, organisées par le JOACASINO, pour deux personnes.

#### La carte « Open Bar ! » comprend :

Deux consommations offertes à deux personnes différentes, tous les vendredis et samedis, au bar des machines à sous du JOACASINO pendant deux semaines.

#### Le tee-shirt « As de Bronze »

Un tee-shirt personnalisé du pseudonyme de l'As de Bronze + la mention « As de Bronze JOAROYALE Poker Tour ». Le tee-shirt n'est pas remis à l'As de Bronze le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition du tee-shirt est concomitant au délai nécessaire pour le confectionner.

# **Phases finales et grande finale du JOAROYALE Poker Tour**

## **Les phases finales La grande finale**

### **Les phases finales de la 1<sup>ère</sup> édition 2009 du JOAROYALE Poker Tour**

---

#### Convocations définitives aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour

L'accès aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour s'effectue uniquement via le circuit des tournois mensuels JOAROYALE en remportant le titre d'As d'Or, sans aucune possibilité d'inscription hors-circuit. A cet effet, chaque As d'Or est titulaire d'un bordereau de convocation aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour.

#### Nombre d'As d'Or minimum requis pour les phases finales du JOAROYALE Poker Tour

Chaque JOACASINO hôte des phases finales doit réunir une poule de cinq As d'Or minimum pour que les phases finales puissent avoir lieu.

Au cas où un JOACASINO hôte des phases finales n'arrive pas à constituer une poule de cinq As d'Or, les phases finales concernées sont annulées. Dans cette hypothèse, le ou les As d'Or concernés par l'annulation sont réorientés vers un nouveau JOACASINO hôte des phases finales afin d'assurer leur participation aux phases finales. A cet effet, la démarche technique de réorientation des As d'Or est accompagnée d'une adaptation de l'ensemble de leurs avantages liés à leur statut eu égard à leur nouveau JOACASINO de destination.

#### Phases finales du JOAROYALE Poker Tour à séance unique

Dans le cas où un JOACASINO hôte des phases finales réunit une poule d'As d'Or dont le nombre est compris entre cinq et dix As d'Or, les phases finales se déroulent sur une seule table et une seule séance. Les deux derniers As d'Or restant assis à la table de jeu avec leurs Chips alors que tous les autres les ont perdus et ont quitté la table sont sélectionnés pour la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

#### Structure de déroulement des journées de phases finales et niveaux d'épreuves

Les phases finales ont lieu le vendredi 12 et/ou samedi 13 et dimanche 14 juin 2009 dans les cinq JOACASINOS hôtes sélectionnés. Deux ou trois niveaux d'épreuves qualificatives ponctuent les deux ou trois journées de phases finales. Les phases finales de niveau 2 ou 3\* désignent respectivement deux vainqueurs par JOACASINO hôte des phases finales qui sont automatiquement sélectionnés pour la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

\* dans le cas où les phases finales se déroulent sur trois journées.

Le dernier As d'Or restant assis à chacune des deux tables de jeu lors des phases finales de niveau 2 ou 3 avec ses Chips alors que tous les autres les ont perdus et ont quitté la table est sélectionné pour la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

#### Structure éliminatoire aux tables de jeu durant les phases finales

La structure éliminatoire des phases finales de premier niveau et deuxième niveau\* est la suivante\*\* :

Table à 10 joueurs	les 5 premiers éliminés quittent les phases finales
Table à 9 joueurs	les 4 premiers éliminés quittent les phases finales
Table à 8 joueurs	les 4 premiers éliminés quittent les phases finales
Table à 7 joueurs	les 3 premiers éliminés quittent les phases finales
Table à 6 joueurs	les 3 premiers éliminés quittent les phases finales
Table à 5 joueurs	les 2 premiers éliminés quittent les phases finales

\* dans le cas où les phases finales se déroulent sur trois niveaux soit trois journées ;

\*\* hormis dans le cas d'une épreuve qualificative à séance unique.

#### Conditions d'accès aux phases finales du JOAROYALE Poker Tour

Tous les As d'Or doivent se présenter au Directeur de tournoi du JOACASINO hôte des phases finales à la date et l'heure de leur convocation.

Le placement des As d'Or aux tables de jeu est effectué par tirage au sort, au moyen de deux sacs contenant dix boules de tirage chacun, numérotées de un à dix.

Chaque sac correspond à une des deux tables de jeu réservées aux phases finales.

Le Directeur du tournoi tend à chaque As d'Or, selon son ordre d'arrivée, le sac correspondant à la table de jeu à laquelle il est prévu qu'il s'installe.

Pour les épreuves qualificatives de niveau 2 et 3, le numéro de la table de jeu et le numéro de la place où s'installe chaque As d'Or sont intégralement tirés au sort.

Chaque As d'Or tire une boule au hasard qui lui indique sa place à cette table, sous la responsabilité du Directeur de tournoi.

L'heure officielle de début des phases finales est 10h30 ou 16h30, selon la séance.

Tout As d'Or absent à l'heure de convocation dispose de la demi-heure réservée au placement pour se présenter au Directeur de tournoi.

Passé ce délai, l'As d'Or est considéré comme absent des phases finales.

L'As d'Or absent des phases finales est automatiquement exclu JOAROYALE Poker Tour, sans aucun recours possible.

Tout As d'Or doit se présenter aux phases finales muni de son bordereau de convocation et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente afin de pouvoir y accéder.

La carte « Pass Express » n'est pas un moyen d'identification accepté pour la participation aux phases finales.

La carte « JOACLUB » n'est pas un moyen d'identification accepté pour la participation aux phases finales.

Tout As d'Or se retrouvant dans l'impossibilité de présenter une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente se voit refuser l'accès aux phases finales, sans aucun recours possible.

Un As d'Or refusé aux phases finales pour défaut de présentation de pièce d'identité est automatiquement exclu, sans aucun recours possible.

#### Cadre horaire général des phases finales du JOAROYALE Poker Tour

Les phases finales se déroulent selon le même schéma horaire que les manches qualificatives d'un tournoi mensuel JOAROYALE, hormis pour l'heure officielle de début et fin des phases finales. La désignation arbitrale d'un gagnant peut également s'appliquer dans le cadre des phases finales si les conditions pour qu'un tel arbitrage décisionnel se produise sont réunies.

#### Tapis de Chips de chaque As d'Or

Le tapis de Chips de chaque As d'Or participant aux phases finales est le même que celui de chaque joueur participant à une manche qualificative d'un tournoi mensuel soit 3.000 Chips.

#### Evolution des blinds

Le séquençage des phases finales est exactement le même que celui des manches qualificatives d'un tournoi mensuel. L'évolution des blinds est effectuée au même rythme à compter de l'heure officielle de début des phases finales.

#### Règles du jeu

Les règles du jeu observées durant les phases finales sont exactement les mêmes que celles observées durant les manches qualificatives d'un tournoi mensuel.

#### Résultat des phases finales pour les cinq JOACASINOS hôtes

##### Attestation de niveau

Chaque As d'Or ayant participé aux phases finales se voit tamponner son bon « Ready-to-Stay ! » d'une attestation de niveau correspondant à sa performance réalisée pendant ces mêmes phases finales.

Cette attestation de niveau permet à l'As d'Or de se faire rembourser le nombre de nuits d'hôtel qui lui est dû en regard de sa performance réalisée aux phases finales.

Un bon « Ready-to-Stay ! » sans attestation de niveau ne donne lieu à aucun remboursement de frais d'hébergement, sans aucune exception.

##### Convocation à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour

Le Directeur du tournoi de chacun des cinq JOACASINOS hôtes des phases finales remet à chacun des deux As d'Or sélectionnés pour la grande finale une invitation « Il ne peut en rester qu'un ! » qui comprend :

- un bordereau de convocation à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour ;
- un bon « Ready-to-Go 2 ! » pour la prise en charge des frais de déplacement de l'As d'Or à la grande finale ;
- un bon « Ready-to-Stay 2 ! » pour la prise en charge des frais d'hébergement de l'As d'Or à la grande finale.

L'invitation « Il ne peut en rester qu'un ! » est incessible, même à titre gracieux.

Elle est exclusivement délivrée à un As d'Or sélectionné pour la grande finale du JOAROYALE Poker Tour, sans aucune autre forme de transmissibilité autorisée et sous réserve de toujours satisfaire aux conditions d'accès à un établissement de jeux prévues aux articles réglementaires 23, 25 et 26 de l'arrêté du 14 mai 2007, à la date de déroulement de la grande finale.

##### Bordereau de convocation

Le bordereau de convocation permet à l'As d'Or sélectionné pour la grande finale du JOAROYALE Poker Tour d'y accéder.

Le bordereau de convocation à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour est incessible, même à titre gracieux.

##### Bon « Ready-to-Go 2 ! »

Le bon « Ready-to-Go 2 ! » permet à l'As d'Or de se faire rembourser les frais de déplacement avancés pour se rendre à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour à laquelle il est convoqué.

La valeur maximale de remboursement du bon « Ready-to-Go 2 ! » pour la grande finale s'inscrit exactement dans la même schématique de calcul que la valeur maximale de remboursement du bon « Ready-to-Go 1 ! » pour les phases finales.

Le JOACASINO de départ est le JOACASINO d'où est originaire l'as d'or et le JOACASINO d'arrivée est le JOACASINO La Siesta d'Antibes. Ce dernier est le même pour tous les As d'Or convoqués à la grande finale.

Pour un As d'Or originaire du JOACASINO La Siesta d'Antibes, la valeur du bon « Ready-to-Go 2 ! » équivaut aux cent kilomètres périurbains de réserve uniquement.

Le montant maximum remboursé à un As d'Or pour ses frais de déplacement est clairement indiqué en chiffres et en lettres sur le bon « Ready-to-Go 2 ! ».

Les conditions de trajet et de remboursement applicables à un bon « Ready-to-Go 1 ! » sont également applicables à un bon « Ready-to-Go 2 ! ».

L'As d'Or doit se présenter au service comptabilité du JOACASINO d'où il est originaire, muni des factures ou justificatifs de son déplacement, de son bon « Ready-to-Go 2 ! » et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente, afin de se faire rembourser les frais de déplacement avancés.

Le remboursement des frais de déplacement est exclusivement effectué par chèque bancaire à l'ordre de l'As d'Or, durant le mois de juillet suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

Un bordereau de remboursement « RTG2 », signé par le personnel du JOACASINO, est établi en double exemplaire au moment du remboursement dont un est remis à l'As d'Or.

Le bon « Ready-to-Go 2 ! » est incessible, même à titre gracieux.

##### Bon « Ready-to-Stay 2 ! »

Le bon « Ready-to-Stay 2 ! » permet à l'As d'Or de se faire rembourser les frais d'hébergement avancés durant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour à laquelle il est convoqué.

Le montant maximum remboursé à un As d'Or par nuit d'hôtel est de 120 € (toutes taxes comprises).

En cas de tarif de nuitée inférieur, un JOACASINO ne rembourse pas la différence.

En cas de tarif de nuitée supérieur, les frais supplémentaires sont à la charge de l'As d'Or.

Le bon « Ready-to-Stay 2 ! » donne droit au remboursement de deux nuits d'hôtel, soit 240 €. Ce montant est clairement indiqué en chiffres et en lettres sur le bon « Ready-to-Stay 2 ! ».

L'hôtel de résidence de chaque As d'Or sélectionné pour la grande finale doit se situer dans le département d'affiliation du JOACASINO La Siesta d'Antibes, à savoir le département des Alpes-Maritimes.

Les conditions d'hébergement et de remboursement applicables à un bon « Ready-to-Stay ! » sont également applicables à un bon « Ready-to-Stay 2 ! ».

L'As d'Or doit se présenter au service comptabilité du JOACASINO d'où il est originaire, muni de ses factures de nuitées d'hôtel, de son bon « Ready-to-Stay 2 ! » et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente, afin de se faire rembourser les frais d'hébergement avancés.

Le remboursement des frais d'hébergement est exclusivement effectué par chèque bancaire à l'ordre de l'As d'Or, durant le mois de juillet suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

Un bordereau de remboursement « RTS2 », signé par le personnel du JOACASINO, est établi en double exemplaire au moment du remboursement dont un est remis à l'As d'Or.

Le bon « Ready-to-Stay 2 ! » est incessible, même à titre gracieux.

### **La grande finale du JOAROYALE Poker Tour de la 1<sup>ère</sup> édition 2009**

---

La grande finale du JOAROYALE Poker Tour se dispute sur une seule table de jeu réunissant les dix As d'Or sélectionnés lors des phases finales.

#### Conditions d'accès à la grande finale du JOAROYALE Poker Tour

Les dix As d'Or doivent se présenter au Directeur du tournoi du JOACASINO La Siesta d'Antibes, à la date du dimanche de la grande finale.

Le placement des dix As d'Or à la table de jeu est effectué par tirage au sort, au moyen d'un sac contenant dix boules de tirage, numérotées de un à dix.

Chaque As d'Or, selon son ordre d'arrivée, tire une boule au hasard qui lui indique sa place à la table de jeu, sous la responsabilité du Directeur du tournoi.

L'heure officielle du début de la grande finale est 15h15.

Tout As d'Or absent à l'heure de convocation dispose de la demi-heure réservée au placement pour se présenter au Directeur du tournoi.

Passé ce délai, l'As d'Or est considéré comme absent du dimanche de la grande finale. L'As d'Or absent du dimanche de la grande finale est automatiquement exclu du JOAROYALE Poker Tour, sans aucun recours possible.

Tout As d'Or doit se présenter au dimanche de la grande finale muni de son bordereau de convocation et d'une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente afin de pouvoir y accéder.

La carte « Pass Express » n'est pas un moyen d'identification accepté pour la participation à la grande finale.

La carte « JOACLUB » n'est pas un moyen d'identification accepté pour la participation à la grande finale.

Tout As d'Or se trouvant dans l'impossibilité de présenter une pièce d'identité officielle disposant d'une photographie récente se voit refuser l'accès à la grande finale, sans aucun recours possible. Un As d'Or refusé à la grande finale pour défaut de présentation de pièce d'identité est automatiquement exclu du JOAROYALE Poker Tour, sans aucun recours possible.

#### Cadre horaire général de la grande finale du JOAROYALE Poker Tour

La grande finale se déroule selon le même planning horaire qu'une finale de tournoi mensuel, sans aucune variante. La désignation arbitrale d'un gagnant peut également s'appliquer dans le cadre de la grande finale si les conditions pour qu'un tel arbitrage décisionnel se produise sont réunies.

#### Tapis de Chips de chaque As d'Or

Le tapis de Chips de chaque As d'Or participant à la grande finale est le même que celui de chaque Roi d'Or participant à une finale d'un tournoi mensuel soit 3.000 Chips.

#### Evolution des blinds

Le séquençage de la grande finale est exactement le même que celui d'une finale de tournoi mensuel. L'évolution des blinds est effectuée au même rythme et selon le même planning horaire.

#### Règles du jeu

Les règles du jeu observées durant la grande finale sont exactement les mêmes que celles observées durant une finale de tournoi mensuel.

### **Résultats de la grande finale du JOAROYALE Poker Tour de la 1<sup>ère</sup> édition 2009**

---

Le vainqueur de la grande finale est le dernier As d'Or restant assis à la table de jeu avec ses Chips alors que tous les autres les ont perdus et ont quitté la table.

L'As d'Or, vainqueur de la grande finale, prend le titre d'« As des As du JOAROYALE Poker Tour ».

La grande finale s'achève lorsque le Directeur du tournoi proclame la victoire du dernier As d'Or restant assis à la table de jeu avec ses Chips.

#### Lots attribués aux As d'Or de la grande finale du JOAROYALE Poker Tour

##### Les lots financiers

Chacun des dix As d'Or ayant participé à la grande finale bénéficie d'un lot financier proportionnel à sa performance réalisée à la grande finale.

Voici leur répartition :

As des As	100.000 €
Deuxième As	20.000 €
Troisième As	10.000 €
Quatrième As	4.700 €
Cinquième As	3.900 €
Sixième As	3.300 €
Septième As	2.700 €
Huitième As	2.100 €
Neuvième As	1.800 €
Dixième As	1.500 €

Le directeur du tournoi remet donc à l'As des As du JOAROYALE Poker Tour :

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier ;
- 2<sup>ème</sup> lot : un séjour à Las Vegas pour deux personnes ;
- 3<sup>ème</sup> lot : une inscription au Main Event du WSOP\* de Las Vegas (*lot optionnel et facultatif*) ;
- 4<sup>ème</sup> lot : un fauteuil « As des As du JOAROYALE Poker Tour » personnalisé.

\*WSOP pour « World Series Of Poker » soit le championnat du monde de texas hold'em poker.

#### Spécificités des lots

Pour le séjour à Las Vegas, l'As des As peut choisir entre deux options de séjour :

##### Première option de séjour

Le séjour à Las Vegas sans l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas.

Dans ce cas, l'As des As peut choisir les dates de son séjour à sa convenance.

En revanche, l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas ne fait pas partie des lots qui lui sont remis.

La perte du lot correspondant à l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas ne donne lieu à aucune compensation, sous quelque forme que ce soit, pour l'As des As n'ayant pas opté pour le séjour avec inscription.

Le séjour à Las Vegas, sans inscription au Main Event du WSOP, comprend un billet d'avion aller/retour à destination de Las Vegas pour deux personnes + quinze jours et quatorze nuits en chambre double dans un hôtel de Las Vegas. Les extras ou débours sont à la charge de l'As des As.

##### Deuxième option de séjour

Le séjour à Las Vegas avec l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas.

Dans ce cas, les dates du séjour sont obligatoirement concomitantes aux dates de déroulement du Main Event du WSOP et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un changement. L'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas concerne systématiquement le championnat de l'année suivante ; par exemple, l'As des As du JOAROYALE Poker Tour de l'édition 2009 est inscrit au Main Event du WSOP de 2010.

Dans le cas d'une annulation du Main Event du WSOP de Las Vegas pour lequel l'As des As est inscrit ou aurait dû être inscrit, deux solutions alternatives lui sont proposées. La première solution est une inscription au prochain Main Event du WSOP de Las Vegas programmé par la société organisatrice après le tournoi annulé. La seconde solution est le séjour à Las Vegas proposé dans la première option de séjour.

Le séjour à Las Vegas, avec inscription au Main Event du WSOP, comprend un billet d'avion aller/retour à destination de Las Vegas pour deux personnes + quinze jours et quatorze nuits en chambre double dans un hôtel de Las Vegas. Les extras ou débours sont à la charge de l'As des As.

Un voucher officiel correspondant au séjour choisi est remis à l'As des As le jour de la remise des lots.

Ce voucher nominatif est incessible, même à titre gracieux.

En cas d'indisponibilité fortuite de l'As des As pour son séjour alors que les réservations nécessaires à son déroulement ont fait l'objet d'un règlement financier auprès des prestataires commerciaux, aucune annulation ou compensation financière au séjour non consommé n'est possible.

##### L'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas

L'inscription pour le Main Event du WSOP de Las Vegas est personnelle.

Elle est enregistrée au nom de l'As des As du JOAROYALE Poker Tour.

Elle est incessible, même à titre gracieux.

L'âge minimum légal pour jouer dans un casino nord-américain étant de 21 ans révolus, tout As des As du JOAROYALE Poker Tour n'ayant pas atteint cet âge est contraint d'opter pour l'option de séjour sans l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas. La perte du lot correspondant à l'inscription au Main Event du WSOP de Las Vegas ne donne lieu à aucune compensation, sous quelque forme que ce soit.

L'inscription équivaut au paiement du « Buy-in » dont la valeur est 10.000 \$.

Les frais d'inscription sont offerts à l'As des As du JOAROYALE Poker Tour, sous réserve que ce dernier opte pour le séjour à Las Vegas avec inscription au Main Event du WSOP.

En optant pour le séjour avec inscription au Main Event du WSOP, l'As des As s'engage à assurer la promotion commerciale de son sponsor, en la personne morale de JOAGROUPE / JOAROYALE, durant sa participation au Main Event du WSOP et au moyen de toute forme de communication mise gratuitement à sa disposition et ceci sans aucune contrepartie financière.

En optant pour le séjour avec inscription au Main Event du WSOP, l'As des As accepte expressément que sa performance fasse l'objet d'une exploitation commerciale à caractère exclusif par toute société appartenant à JOAGROUPE ou ses représentants et ceci sans aucune contrepartie financière.

#### Le fauteuil « As des As du JOAROYALE Poker Tour » personnalisé

Le fauteuil « As des As du JOAROYALE Poker Tour » est un fauteuil pour table de texas hold'em poker qui est personnalisé au moyen d'une broderie effectuée à son dos et reprenant les informations suivantes : le pseudonyme de l'As des As + la mention « As des As du JOAROYALE Poker Tour 2009 ». Le fauteuil est conservé par le JOACASINO d'où est originaire l'As des As. Le JOACASINO garantit à l'As des As une mise à disposition de son fauteuil à la table de jeu à chaque fois qu'il participe à un tournoi mensuel JOAROYALE. Le fauteuil reste cependant la propriété de l'As des As qui peut le récupérer à tout moment sur simple demande auprès du JOACASINO d'où il est originaire.

Le fauteuil n'est pas remis à l'As des As le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO d'où il est originaire, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition du fauteuil est concomitant au délai nécessaire pour le personnaliser.

#### Interview au magazine « JOA & VOUS »

L'As des As s'engage à accorder une ou plusieurs interviews au magazine JOA & VOUS dont le sujet porte sur son ascension de participant au tournoi mensuel JOAROYALE jusqu'au titre d'As des As du JOAROYALE Poker Tour.

#### Le directeur du tournoi remet à l'As d'Or ayant terminé deuxième du JOAROYALE Poker Tour :

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier ;
- 2<sup>ème</sup> lot : un séjour à Monaco pour deux personnes ;
- 3<sup>ème</sup> lot : une inscription au Main Event de l'EPT\* à Monaco (*lot optionnel et facultatif*) ;
- 4<sup>ème</sup> lot : une chemise « Deuxième As ».

\* EPT pour « European Poker Tour » soit le championnat d'Europe de texas hold'em poker.

#### Spécificités des lots

Pour le séjour à Monaco, le deuxième as peut choisir entre deux options de séjour :

##### Première option de séjour

Le séjour à Monaco sans l'inscription au Main Event de l'EPT.

Dans ce cas, le deuxième As peut choisir les dates de son séjour à sa convenance.

En revanche, l'inscription au Main Event de l'EPT ne fait pas partie des lots qui lui sont remis.

La perte du lot correspondant à l'inscription au Main Event de l'EPT ne donne lieu à aucune compensation, sous quelque forme que ce soit, pour le deuxième As n'ayant pas opté pour le séjour avec inscription.

Le séjour à Monaco, sans inscription au Main Event de l'EPT, comprend les frais de déplacement aller/retour à destination de Monaco pour deux personnes + huit jours et sept nuits en chambre double dans un hôtel de Monaco. Les extras ou débours sont à la charge du deuxième As.

##### Deuxième option de séjour

Le séjour à Monaco avec l'inscription au Main Event de l'EPT.

Dans ce cas, les dates du séjour sont obligatoirement concomitantes aux dates de déroulement du Main Event de l'EPT et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un changement. L'inscription au Main Event de l'EPT concerne systématiquement le championnat de l'année suivante ; par exemple, le deuxième As du JOAROYALE Poker Tour de l'édition 2009 est inscrit au Main Event de l'EPT de 2010.

Dans le cas d'une annulation du Main Event de l'EPT de Monaco pour lequel le deuxième As est inscrit ou aurait dû être inscrit, deux solutions alternatives lui sont proposées. La première solution est une inscription au prochain Main Event de l'EPT de Monaco programmé par sa société organisatrice après le tournoi annulé. La seconde solution est le séjour à Monaco proposé dans la première option de séjour.

Le séjour à Monaco, avec inscription au Main Event de l'EPT, comprend les frais de déplacement aller/retour à destination de Monaco pour deux personnes + huit jours et sept nuits en chambre double dans un hôtel de Monaco. Les extras ou débours sont à la charge du deuxième As.

Un voucher officiel correspondant au séjour choisi est remis au deuxième As le jour de la remise des lots.

Ce voucher nominatif est incessible, même à titre gracieux.

En cas d'indisponibilité fortuite du deuxième As pour son séjour alors que les réservations nécessaires à son déroulement ont fait l'objet d'un règlement financier auprès des prestataires commerciaux, aucune annulation ou compensation financière au séjour non consommé n'est possible.

##### L'inscription au Main Event de l'EPT à Monaco

L'inscription pour le Main Event de l'EPT à Monaco est personnelle.

Elle est enregistrée au nom du deuxième As du JOAROYALE Poker Tour.

Elle est incessible, même à titre gracieux.

L'inscription équivaut au paiement du « Buy-in » dont la valeur est 10.600 €

Les frais d'inscription sont offerts au deuxième As du JOAROYALE Poker Tour, sous réserve que ce dernier opte pour le séjour à Monaco avec inscription au Main Event de l'EPT.

En optant pour le séjour avec inscription au Main Event de l'EPT, le deuxième As s'engage à assurer la promotion commerciale de son sponsor, en la personne morale de JOAGROUPE / JOAROYALE, durant sa participation au Main Event de l'EPT et au moyen de toute forme de communication mise gratuitement à sa disposition et ceci sans aucune contrepartie financière.

En optant pour le séjour avec inscription au Main Event de l'EPT, le deuxième As accepte expressément que sa performance fasse l'objet d'une exploitation commerciale à caractère exclusif par toute société appartenant à JOAGROUPE ou ses représentants et ceci sans aucune contrepartie financière.

##### La chemise « Deuxième As »

Une chemise personnalisée du pseudonyme du deuxième As + la mention « Deuxième As du JOAROYALE Poker Tour 2009 ». La chemise n'est pas remise au deuxième As le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse

des jeux de tables du JOACASINO d'où il est originaire, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition de la chemise est concomitant au délai nécessaire pour la confectionner.

#### Interview au magazine « JOA & VOUS »

Le deuxième As s'engage à accorder une ou plusieurs interviews au magazine JOA & VOUS dont le sujet porte sur son ascension de participant au tournoi mensuel JOAROYALE jusqu'au titre de deuxième As du JOAROYALE Poker Tour.

Le directeur du tournoi remet à l'As d'Or ayant terminé troisième du tournoi JOAROYALE :

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier ;
- 2<sup>ème</sup> lot : un séjour à Barcelone pour deux personnes ;
- 3<sup>ème</sup> lot : une inscription pour l'Open de l'EPT à Barcelone (*lot optionnel et facultatif*) ;
- 4<sup>ème</sup> lot : une chemise « Troisième As ».

#### Spécificités des lots

Pour le séjour à Barcelone, le troisième As peut choisir entre deux options de séjour :

##### Première option de séjour

Le séjour à Barcelone sans l'inscription à l'Open de l'EPT.

Dans ce cas, le troisième As peut choisir les dates de son séjour à sa convenance.

En revanche, l'inscription à l'Open de l'EPT ne fait pas partie des lots qui lui sont remis.

La perte du lot correspondant à l'inscription pour l'Open de l'EPT ne donne lieu à aucune compensation, sous quelque forme que ce soit, pour le troisième As n'ayant pas opté pour le séjour avec inscription.

Le séjour à Barcelone, sans inscription à l'Open de l'EPT, comprend un billet d'avion aller/retour à destination de Barcelone pour deux personnes + sept jours et six nuits en chambre double dans un hôtel de Barcelone. Les extras ou débours sont à la charge du troisième As.

##### Deuxième option de séjour

Le séjour à Barcelone avec l'inscription à l'Open de l'EPT.

Dans ce cas, les dates du séjour sont obligatoirement concomitantes aux dates de déroulement de l'Open de l'EPT et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un changement. L'inscription à l'Open de l'EPT concerne systématiquement le championnat de l'année suivante ; par exemple, le troisième As du JOAROYALE Poker Tour 2009 est inscrit à l'Open de l'EPT de 2010.

Dans le cas d'une annulation de l'Open de l'EPT de Barcelone pour lequel le troisième As est inscrit ou aurait dû être inscrit, deux solutions alternatives lui sont proposées. La première solution est une inscription au prochain Open de l'EPT de Barcelone programmé par sa société organisatrice après le tournoi annulé. La seconde solution est le séjour à Barcelone proposé dans la première option de séjour.

Le séjour à Barcelone, avec inscription à l'Open de l'EPT, comprend un billet d'avion aller/retour à destination de Barcelone pour deux personnes + sept jours et six nuits en chambre double dans un hôtel de Barcelone. Les extras ou débours sont à la charge du troisième As.

Un voucher officiel correspondant au séjour choisi est remis au troisième As le jour de la remise des lots.

Ce voucher nominatif est incessible, même à titre gracieux.

En cas d'indisponibilité fortuite du troisième As pour son séjour alors que les réservations nécessaires à son déroulement ont fait l'objet d'un règlement financier auprès des prestataires commerciaux, aucune annulation ou compensation financière au séjour non consommé n'est possible.

##### L'inscription pour l'Open de l'EPT à Barcelone

L'inscription pour l'Open de l'EPT à Barcelone est personnelle.

Elle est enregistrée au nom du troisième As du JOAROYALE Poker Tour.

Elle est incessible, même à titre gracieux.

L'inscription équivaut au paiement du « Buy-in » dont la valeur est 8.000 €

Les frais d'inscription sont offerts au troisième As du JOAROYALE Poker Tour, sous réserve que ce dernier opte pour le séjour à Barcelone avec inscription à l'Open de l'EPT.

En optant pour le séjour avec inscription à l'Open de l'EPT, le troisième As s'engage à assurer la promotion commerciale de son sponsor, en la personne morale de JOAGROUPE / JOAROYALE, durant sa participation au à l'Open de l'EPT et au moyen de toute forme de communication mise gratuitement à sa disposition et ceci sans aucune contrepartie financière.

En optant pour le séjour avec inscription à l'Open de l'EPT, le troisième As accepte expressément que sa performance fasse l'objet d'une exploitation commerciale à caractère exclusif par toute société appartenant à JOAGROUPE ou ses représentants et ceci sans aucune contrepartie financière.

##### La chemise « Troisième As »

Une chemise personnalisée du pseudonyme du troisième As + la mention « Troisième As du JOAROYALE Poker Tour 2009 ». La chemise n'est pas remise au troisième As le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO d'où il est originaire, lui est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur son bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition de la chemise est concomitant au délai nécessaire pour la confectionner.

##### Interview au magazine « JOA & VOUS »

Le troisième As s'engage à accorder une ou plusieurs interviews au magazine JOA & VOUS dont le sujet porte sur son ascension de participant au tournoi mensuel JOAROYALE jusqu'au titre de troisième As du JOAROYALE Poker Tour.

Pour finir, le directeur du tournoi remet à chacun des sept As d'Or restants :

- 1<sup>er</sup> lot : le lot financier correspondant à sa performance ;
- 2<sup>ème</sup> lot : un abonnement aux magazines « Poker Magazine » et « Live Poker » ;
- 3<sup>ème</sup> lot : un tee-shirt « As Finaliste ».

#### Spécificités des lots

L'abonnement aux magazines « Poker Magazine » et « Live Poker »

Chacun des sept As d'Or bénéficie d'un abonnement automatique aux deux magazines suivants :

- Le magazine « Poker Magazine » : l'abonnement est annuel. Il porte sur 12 numéros à compter du mois d'août suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.
- Le magazine « Live Poker » : l'abonnement porte sur 16 numéros à compter du mois d'août suivant la grande finale du JOAROYALE Poker Tour.

Tout As d'Or déjà abonné à un des deux ou aux deux magazines précités au moment de la remise des lots fait l'objet d'un renouvellement de son abonnement à son échéance et pour le même nombre de numéros que prévu par le lot original.

#### Le tee-shirt « As Finaliste »

Un tee-shirt personnalisé du pseudonyme de l'As d'Or + la mention « As Finaliste du JOAROYALE Poker Tour 2009 ». Le tee-shirt n'est pas remis à aux As d'Or le jour de la distribution des lots. Sa mise à disposition, à la caisse des jeux de tables du JOACASINO d'où ils sont originaires, leur est signifiée par voie téléphonique, au moyen du numéro communiqué sur leur bulletin d'inscription ou d'abonnement. Le délai de mise à disposition du tee-shirt est concomitant au délai nécessaire pour le confectionner.